



Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 24 avril 2024

# Projet de loi

approuvant les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2023

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,

vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;

vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;

vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;

vu les états financiers des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2023;

vu la décision du Conseil d'administration des Hôpitaux universitaires de Genève du 25 mars 2024,

décrète ce qui suit :

# Article unique Etats financiers

<sup>1</sup> Les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève comprennent :

- a) un bilan après répartition du résultat au 31 décembre 2023;
- b) un compte de fonctionnement après répartition du résultat au 31 décembre;
- c) des comptes d'investissements au 31 décembre 2023;
- d) un tableau de mouvements des fonds propres consolidés;
- e) un tableau des flux de trésorerie après répartition;

PL 13468 2/52

f) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

Certifié conforme La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les états financiers pour l'année 2023 sont approuvés.

# EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent projet de loi vise à approuver sans réserve les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) pour l'exercice 2023.

Le présent projet de loi est basé sur :

- les états financiers relatifs aux comptes de l'exercice 2023 du 29 février 2024;
- le rapport de l'organe de révision 2022 du 29 février 2024.

L'année 2023 a vu la fin de la pandémie de COVID-19, la fermeture progressive du dispositif associé et la reprise croissante de l'activité globale des HUG. Depuis 2022, les HUG ont actionné des mesures de réduction du déficit, que ce soit sur l'optimisation des recettes ou la réduction des coûts.

Les efforts des HUG se traduisent par un résultat final de -22,7 millions de francs, en nette amélioration par rapport à l'année précédente (-95 millions de francs). Ce résultat est intégralement compensé par le crédit complémentaire de l'Etat de 30 millions de francs, ce qui conduit à un résultat à l'équilibre. Le solde non utilisé de 7,3 millions de francs sera restitué à l'Etat début 2024.

# Bilan

Le bilan des états financiers des HUG pour l'exercice 2023 s'élève à 1,7 milliard de francs, en augmentation de 65,1 millions de francs par rapport à 2022 (+4%). Cette hausse s'explique principalement par l'évolution de l'activité et la mise en service d'immobilisations corporelles (Maison de l'enfance et de l'adolescence et nouvelles urgences adultes).

# Liquidités (-19,8 millions de francs)

Les liquidités à fin 2023 s'élèvent à 66,5 millions de francs, soit environ 11 jours d'activité de l'hôpital. La variation nette des liquidités entre fin 2022 et fin 2023 est négative, à hauteur de 19,8 millions de francs. Il est à noter qu'à fin 2022 les liquidités avaient été fortement augmentées par le versement des emprunts destinés à financer la fin du chantier de la Maison de l'enfance et de l'adolescence. Le versement en fin d'année de la totalité du crédit complémentaire de 30.0 millions de francs a permis de couvrir les besoins en fonds de roulement du mois de décembre 2023 et notamment le versement de la seconde partie du 13° salaire et les paiements aux fournisseurs importants.

PL 13468 4/52

# Débiteurs – patients et assurances (+19,0 millions de francs)

L'augmentation du solde débiteurs patients et assurances entre 2022 et 2023 est la combinaison de 2 éléments :

- la reprise d'activité et la hausse de facturation associée (+6%);
- le changement de méthode de calcul de provision pour débiteurs douteux qui a conduit à la reprise de près de 10,0 millions de francs de provision. Basé désormais sur des taux d'encaissement statistiques (98,4%), la provision globale diminue de 118,7 millions de francs en 2022 à 114,7 millions de francs fin 2023, pour un stock débiteurs de 288 millions de francs, en augmentation de 5,5%.

# Immobilisation corporelles (+34,9 millions de francs)

Outre les dépenses engagées pour le maintien en état du parc immobilier, d'équipement et informatique, ces dépenses sont conformes au plan décennal des investissements des HUG et s'inscrivent dans le schéma directeur hospitalier 2020-2040. L'augmentation de ce poste s'explique principalement par la fin des travaux et la mise en exploitation de la Maison de l'enfance et de l'adolescence et par la fin des travaux de rénovation et d'agrandissement des urgences adultes.

La valeur brute des nouvelles acquisitions se monte à 97,5 millions de francs et se compose comme suit :

Bâtiment: 65,4 millions de francs
Equipements biomédicaux: 24,3 millions de francs
Autres équipements: 3,9 millions de francs
Système d'information: 3,9 millions de francs

Il convient de noter qu'une part importante de ces acquisitions (47% en 2023) a été financée par des fonds privés (Maison de l'enfance et de l'adolescence).

# Dettes portant à intérêts

Le solde de la dette des HUG, qui se monte à 144,7 millions de francs (14% des actifs corporels immobilisés), reflète son plan d'investissement et de financement. Ce montant est en baisse de -8,5 millions de francs essentiellement suite au remboursement du solde de l'emprunt auprès de la Banque cantonale de Genève (BCGE) pour l'immeuble Beau-Séjour 2 (-7,2 millions de francs). Le solde correspond aux amortissements des emprunts en cours.

Le taux moyen pondéré des emprunts se monte à 1,29%.

# Provisions (+ 12,5 millions de francs)

L'augmentation du poste provisions par rapport à 2022 s'explique principalement par la provision sur la valeur du point TARMED de 11 millions de francs.

La valeur du point ambulatoire TARMED, fixée par le Conseil d'Etat à hauteur de 0,96 franc depuis 2006 a été plusieurs fois remise en question par les assureurs. Début 2024, les 3 communautés d'assureurs (Tarifsuisse, HSK et CSS) ont déposé un recours au Tribunal fédéral (TF) contre ce tarif pour le porter à 0,94 franc avec demande d'effet rétroactif sur les exercices 2019-2023. Le risque provisionné correspond à une partie du risque rétroactif total en attente du positionnement du Tribunal fédéral.

# Capitaux propres

Le total des fonds propres s'élève à 291,2 millions de francs et baisse de 6,3 millions de francs par rapport à 2022, en lien avec l'utilisation progressive des réserves affectées dans le cadre du financement de projets validés par le conseil d'administration des HUG.

# Compte de résultat

Le compte de fonctionnement présente un résultat net à l'équilibre (84 942 francs), après couverture des dépenses financées par la réserve affectée aux projets spécifiques et intégration du crédit complémentaire du canton pour 22,7 millions de francs.

Le résultat cumulé au terme du contrat de prestations 2020-2024 est nul, clôturant la période de référence sans répartition du résultat.

Le compte de fonctionnement des états financiers des HUG pour l'exercice 2023 présente les données financières suivantes :

# **Produits**

Le total des produits d'exploitation de 2,3 milliards de francs est en nette augmentation de 75,5 millions de francs par rapport à 2022 (+3,4%).

L'activité stationnaire est ainsi en forte progression par rapport à l'année 2022 à +4,1% et retrouve ses niveaux d'avant la crise sanitaire, notamment en chirurgie où, pour la première fois au sein des HUG, le seuil de 30 000 opérations chirurgicales a été atteint. L'activité ambulatoire est, quant à elle, au-dessus des prévisions de près de +30 millions de francs, en progression de +7,0%. Globalement, les recettes médicales sont en nette amélioration par rapport à 2022, et supérieures de plus de 24 millions de francs au budget.

PL 13468 6/52

Les produits de contribution et de subvention sont stables par rapport à 2022, et supérieurs de +36,6 millions de francs par rapport au budget, ce notamment par l'intégration du crédit complémentaire 2023 de 22,7 millions de francs.

# Charges

Au niveau des charges d'exploitation, celles-ci augmentent de près de 75,3 millions de francs (+3,5%). Cette évolution est partagée entre l'ensemble des charges liées au personnel (+59,9 millions de francs par rapport à 2022) et les charges de fonctionnement (+15,4 millions de francs par rapport à 2022).

La masse salariale enregistre un dépassement de +1% par rapport au budget sur la part liée aux dotations en personnel : bien que la dotation de base soit contenue, il a fallu recourir à des dotations complémentaires pour couvrir les fluctuations d'activité et l'absence qui reste à un niveau élevé. En ce qui concerne les autres charges d'exploitation, l'écart au budget est expliqué par la reprise d'activité et l'inflation qui a touché les prix du matériel médical et des équipements.

Le résultat de fonctionnement affiche un déficit avant couverture de réserve de -6,3 millions de francs, correspondant à des charges couvertes par l'utilisation de non dépensés des contrats de prestations précédents (voir point « Capitaux propres »), laissant un résultat net final à l'équilibre.

L'organe de révision a recommandé d'approuver sans réserve les comptes annuels, qui ont été votés à l'unanimité par le Conseil d'administration des HUG le 25 mars 2024.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

# <u>Annexes</u>:

- 1) Etats financiers individuels / rapport financier de l'année 2023
- 2) Rapport de l'organe de révision du 29 février 2024

ANNEXE 1





États financiers relatifs aux comptes de l'exercice 2023

PL 13468 8/52

# États financiers

# Bilan après répartition du résultat au 31 décembre

		2023	2022	Variations 2023
	Notes	CHF	CHF	CHF
ACTIFS				
Actifs circulants				
Liquidités	1	66 470 852	86 290 819	-19 819 968
Débiteurs - Patients et assurances	2	173 322 279	154 287 026	19 035 253
Autres débiteurs	3	27 955 386	19 478 309	8 477 077
Stocks et travaux en cours	4	221 895 486	212 020 640	9 874 846
Stocks		23 286 082	19 768 629	3 517 453
En cours de facturation		198 609 404	192 252 011	6 357 393
Comptes de régularisation	5	12 034 653	12 003 108	31 546
Total des actifs circulants		<u>501 678 656</u>	<u>484 079 902</u>	<u>17 598 754</u>
Actifs immobilisés				
Immobilisations financières affectées	7	154 936 914	142 397 661	12 539 253
Immobilisations corporelles	6	1 032 401 450	997 466 859	34 934 591
Terrains d'exploitation		148 511 862	148 511 862	0
Immeubles et installations fixes		444 199 702	429 390 946	14 808 756
Equipements et installations		116 833 528	108 597 489	8 236 039
Immobilisations en cours		27 602 055	58 468 019	-30 865 964
Immobilisations affectées		295 254 303	252 498 543	42 755 759
Total des actifs immobilisés		<u>1 187 338 364</u>	1 139 864 520	47 473 844
TOTAL DES ACTIFS		<u>1 689 017 020</u>	1 623 944 422	65 072 598
PASSIFS				
Capitaux étrangers				
Capitaux étrangers à court terme				
Dettes pour achat de biens et services		129 710 155	115 639 284	14 070 871
Autres créanciers	8	262 245 436	271 693 527	-9 448 091
Dettes portant intérêts	9	11 701 034	8 586 266	3 114 769
Comptes de régularisation	10	7 076 106	5 706 994	1 369 113
Provisions	11	52 195 748	51 530 093	665 654
Total des capitaux étrangers à court terme		<u>462 928 479</u>	<u>453 156 164</u>	<u>9 772 315</u>
Capitaux étrangers à long terme				
Dettes portant intérêts	9	133 039 765	144 733 252	-11 693 487
Autres dettes à long terme	12	466 867 389	458 616 034	8 251 354
Part du résultat à reporter EGE	15	0	-28 314	28 314
Provisions	11	16 606 268	4 127 720	12 478 548
Fonds de tiers affectés	13	318 400 986	265 839 288	52 561 698
Total des capitaux étrangers à long terme		<u>934 914 408</u>	<u>873 287 980</u>	61 626 427
Total des capitaux étrangers		<u>1 397 842 887</u>	<u>1 326 444 144</u>	71 398 743
Capitaux propres				
Réserves affectées	14	64 497 242	70 908 329	-6 411 087
Réserves à affecter	16	22 841 563	22 841 563	0
Part du résultat à reporter HUG	15	0	-84 942	84 942
Autres fonds propres	16	203 835 328	203 835 328	0
Total des capitaux propres		<u>291 174 133</u>	<u>297 500 278</u>	<u>-6 326 143</u>
TOTAL DES PASSIFS		<u>1 689 017 020</u>	<u>1 623 944 422</u>	65 072 600

# États financiers

# Compte de fonctionnement après répartition du résultat au 31 décembre

	Notes	COMPTES 2023 CHF	BUDGET* 2023 CHF	COMPTES 2022 CHF
PRODUITS				
Recettes médicales				
Prestations médicales, infirmières et thérap. aux patients	17	953'869'098	965'713'000	905'242'638
Prestations unitaires médicales	18	151'908'187	134'540'000	140'108'515
Autres prestations unitaires hospitalières	19	333'282'974	314'639'000	320'752'779
		<u>1'439'060'259</u>	1'414'892'000	1'366'103'932
Autres recettes	20	411001400	E11.471000	410001000
Autres produits de prestations aux patients	20 21	4'180'422 8'453'125	5'147'000	4'326'306 8'245'110
Produits des loyers Produits de prestations au personnel et à des tiers	21	90'954'565	7'762'000 84'862'000	90'063'502
Froduits de prestations au personner et à des tiers	22	103'588'112	97'771'000	102'634'918
Contributions et subventions		103 300 112	37 771 000	102 034 310
Indemnité de fonctionnement reçue	23	687'435'989	687'435'989	594'757'916
Indemnité complémentaire	23	23'246'019	0	116'763'193
Part du résultat à reporter	23	-28'314	0	-101'845
Autres subventions et dotations internes	24	1'986'744	218'000	2'158'234
Contributions de corporations, de fondations et de privés	25	11'422'346	400'118	7'920'787
Subventions fédérales		686'140	91'000	1'649'082
		724'748'924	688'145'107	723'147'367
Produits d'exploitation		<u>2'267'397'295</u>	<u>2'200'808'107</u>	2'191'886'218
CHARGES				
Charges de personnel				
Charges salariales	26	1'393'562'365	1'368'377'000	1'351'217'870
Charges sociales		314'874'662	321'933'989	306'009'172
Charges honoraires de médecins (assuj. aux ch. soc.)		66'079'438	50'493'000	61'474'354
Autres charges de personnel		11'893'428	11'160'000	7'748'778
		<u>1'786'409'893</u>	1'751'963'989	1'726'450'176
Charges de matériel, de marchandises,				
de services de tiers et autres charges d'exploitation Matériel médical d'exploitation	27	235'489'973	223'607'000	227'014'495
Charges de produits alimentaires	21	23'033'888	22'523'000	22'868'996
Charges de ménage		18'259'794	17'132'000	16'131'927
Entretien et réparations	28	35'062'299	31'611'000	30'241'744
Charges d'utilisation des immobilisations	29	29'923'022	28'695'000	27'127'279
Charges d'énergie et eau		38'058'578	40'815'000	44'133'530
Charges de l'administration et de l'informatique		39'030'747	31'175'000	37'672'999
Autres charges liées aux patients	31	14'342'409	10'758'000	13'548'931
Autres charges non liées aux patients	32	38'976'815	33'059'000	38'048'504
		<u>472'177'525</u>	439'375'000	456'788'405
Charges d'exploitation		2'258'587'418	2'191'338'989	2'183'238'580
Résultat d'exploitation - EBITDA		<u>8'809'877</u>	9'469'118	8'647'637
Amortissements et dépréciations		-63'057'132	-59'829'000	-77'464'688
Produits différés de subventions d'investissement		45'534'896	47'057'000	61'155'016
Produits différés - Autres fonds (couverture amortissements	) 25	3'907'874	3'531'882	2'562'238
Résultat opérationnel - EBIT		<u>-4'804'485</u>	229'000	<u>-5'099'797</u>
Charges financières	30	-2'534'791	-1'363'000	-1'303'852
Produits financiers	21	1'013'130	1'134'000	801'392
Résultat net après répartition	15	<u>-6'326'144</u>	<u>0</u>	<u>-5'602'257</u>
Part des charges couvertes par les réserves affectées		6'411'086	0	5'907'792
Résultat de gestion		84'942	<u>0</u>	305'534
*Budget non audité				

<sup>\*</sup> Budget non audité

PL 13468 10/52

# États financiers

Budget non audité

# Tableau de mouvement des fonds propres consolidés

	Solde au 01.01.2022	Reprises et transferts sur réserves	Résultat net de l'exercice avant répartition	Solde au 31.12.2022
Réserve affectée	76 816 121	-5 907 792	0	70 908 329
Réserve à affecter	26 741 563	-3 900 000	0	22 841 563
Part du résultat à conserver	-390 476	0	305 534	-84 942
Autres fonds propres	203 835 328	<u>0</u>	<u>0</u>	203 835 328
Total des fonds propres	307 002 536	<u>-9 807 792</u>	<u>305 534</u>	<u>297 500 278</u>
	Solde au 01.01.2023	Reprises et transferts sur réserves	Résultat net de l'exercice avant répartition	Solde au 31.12.2023
Réserve affectée		transferts sur	de l'exercice avant	
Réserve affectée Réserve à affecter	01.01.2023	transferts sur réserves	de l'exercice avant répartition	31.12.2023
	<b>01.01.2023</b> 70 908 329	transferts sur réserves -6 411 086	de l'exercice avant répartition	<b>31.12.2023</b> 64 497 242
Réserve à affecter	01.01.2023 70 908 329 22 841 563	transferts sur réserves -6 411 086 0	de l'exercice avant répartition 0	31.12.2023 64 497 242 22 841 563

# États financiers

# Tableau de flux de trésorerie après répartition

Activités d'exploitation Autofinancement Part de résultat à conserver Part de résorerie net provenant des activités d'exploitation Pariation des vaoirs et engagements Part de résorerie net provenant des activités d'exploitation Part de résorerie net provenant des activités d'exploitation Part de résorerie net provenant des activités d'investissements Part de résorerie net provenant des activités d'investissements Part de résorerie (ou cash-flow libre si positif) Part de résorerie (ou cash-flow libre si positif) Part de financement		COMPTES 2023 CHF	COMPTES 2022 CHF
Autofinancement         -6'326'144         -5'602'257           Amortissements         63'057'132         77'464'688           Dotation à provision         14'134'267         2'342'116           Dissolution de provision         -2'092'278         -5'578'814           Autres revenus non monétaires         -45'554'508         -61'188'557           Variation des éléments d'exploitation         -35'831'230         33'804'748           Variation des transitoires         1'337'567         -2'068'576           Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation         -11'275'193         39'173'348           Activités d'investissement         -51'287'578         -72'486'809           Acquisitions d'immobilisations corporelles         -51'287'578         -72'486'809           Acquisitions d'immobilisations affectées         -46'183'016         -2'743'654           Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissements         -97'470'595         -75'230'463           Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)         -108'745'788         -36'057'115           Activités de financement         30'87'45'788         -36'057'115           Subventions d'investissements reçues         45'519'530         27'780'513           Augmentation des dettes bancaires         7'547         48'428'318			
Part de résultat à conserver         -6'326'144         -5'602'257           Amortissements         63'057'132         77'464'688           Dotation à provision         14'134'267         2'342'116           Dissolution de provision         -2'092'278         -5'578'814           Autres revenus non monétaires         -45'554'508         -61'188'557           Variation des éléments d'exploitation         Variation des avoirs et engagements         33'804'748           Variation des transitoires         1'337'567         -2'068'576           Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation         -11'275'193         39'173'348           Activités d'investissement         -51'287'578         -72'486'809           Acquisitions d'immobilisations corporelles         -51'287'578         -72'486'809           Acquisitions d'immobilisations affectées         -46'183'016         -27'43'654           Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissements         -97'470'595         -75'230'463           Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)         -108'745'788         -36'057'115           Activités de financement         45'519'530         27'780'513           Subventions d'investissements reçues         45'519'530         27'780'513           Augmentation des dettes bancaires         -8'586'266	Activités d'exploitation		
Amortissements 63'057'132 77'464'688 Dotation à provision 14'134'267 2'342'116 Dissolution de provision -2'092'278 -5'578'814 Autres revenus non monétaires -45'554'508 -61'188'557  Variation des éléments d'exploitation Variation des avoirs et engagements -35'831'230 33'804'748 Variation des transitoires 1'337'567 -2'068'576  Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation  Activités d'investissement  Acquisitions d'immobilisations corporelles -51'287'578 -72'486'809 Acquisitions d'immobilisations affectées -46'183'016 -2'743'654 Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissements -97'470'595 -75'230'463  Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif) -108'745'788 -36'057'115  Activités de financement  Subventions d'investissements reçues 45'519'530 27'780'513 Augmentation des dettes bancaires 7'547 48'428'318 Remboursement des dettes bancaires -8'586'266 -316'200 Variation des fonds de tiers affectés 51'985'009 -10'152'377 Flux de trésorerie net provenant des activités de financement 88'925'820 65'740'254  Variation nette des liquidités -19'819'968 29'683'140  Disponibilités au début de l'exercice 56'607'680	Autofinancement		
Dotation à provision	Part de résultat à conserver	-6'326'144	-5'602'257
Dissolution de provision	Amortissements	63'057'132	77'464'688
Autres revenus non monétaires -45'554'508 -61'188'557  Variation des éléments d'exploitation  Variation des avoirs et engagements -35'831'230 33'804'748  Variation des transitoires 1237'567 -2'068'576  Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation 111'275'193 39'173'348  Activités d'investissement  Acquisitions d'immobilisations corporelles -51'287'578 -72'486'809  Acquisitions d'immobilisations affectées -46'183'016 -2'743'654  Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissements -97'470'595 -75'230'463  Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif) -108'745'788 -36'057'115  Activités de financement  Subventions d'investissements reçues 45'519'530 27'780'513  Augmentation des dettes bancaires 7'547 48'428'318  Remboursement des dettes bancaires -8'886'266 -316'200  Variation des fonds de tiers affectés 51'985'009 -10'152'377  Flux de trésorerie net provenant des activités de financement 88'925'820 55'740'254  Variation nette des liquidités 19'819'968 29'683'140  Disponibilités au début de l'exercice 86'290'819 56'607'680	Dotation à provision	14'134'267	2'342'116
Variation des éléments d'exploitation         -35'831'230         33'804'748           Variation des avoirs et engagements         1'337'567         -2'068'576           Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation         11'275'193         39'173'348           Activités d'investissement         -51'287'578         -72'486'809           Acquisitions d'immobilisations corporelles         -51'287'578         -72'486'809           Acquisitions d'immobilisations affectées         -46'183'016         -2'743'654           Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissements         -97'470'595         -75'230'463           Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)         -108'745'788         -36'057'115           Activités de financement         30'97'8530         27'780'513           Augmentation des dettes bancaires         45'519'530         27'780'513           Augmentation des dettes bancaires         -8'586'266         -316'200           Variation des fonds de tiers affectés         51'985'009         -10'152'377           Flux de trésorerie net provenant des activités de financement         88'925'820         65'740'254           Variation nette des liquidités         -19'819'968         29'683'140           Disponibilités au début de l'exercice         86'290'819         56'607'680	Dissolution de provision	-2'092'278	-5'578'814
Variation des avoirs et engagements         -35'831'230         33'804'748           Variation des transitoires         1'337'567         -2'068'576           Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation         :11'275'193         39'173'348           Activités d'investissement         -Acquisitions d'immobilisations corporelles         -51'287'578         -72'486'809           Acquisitions d'inmobilisations affectées         -46'183'016         -2'743'654           Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissements         -97'470'595         -75'230'463           Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)         -108'745'788         -36'057'115           Activités de financement         Subventions d'investissements reçues         45'519'530         27'780'513           Augmentation des dettes bancaires         7'547         48'428'318         8emboursement des dettes bancaires         -3'586'266         -316'200           Variation des fonds de tiers affectés         51'985'009         -10'152'377         Flux de trésorerie net provenant des activités de financement         88'925'820         65'740'254           Variation nette des liquidités         -19'819'968         29'683'140           Disponibilités au début de l'exercice         86'290'819         56'607'680	Autres revenus non monétaires	-45'554'508	-61'188'557
Variation des transitoires         1'337'567         -2'068'576           Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation         -11'275'193         39'173'348           Activités d'investissement         -51'287'578         -72'486'809           Acquisitions d'immobilisations corporelles         -46'183'016         -2'743'654           Acquisitions d'immobilisations affectées         -46'183'016         -2'743'654           Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissements         -97'470'595         -75'230'463           Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)         -108'745'788         -36'057'115           Activités de financement           Subventions d'investissements reçues         45'519'530         27'780'513           Augmentation des dettes bancaires         7'547         48'428'318           Remboursement des dettes bancaires         -8'586'266         -316'200           Variation des fonds de tiers affectés         51'985'009         55'740'254           Variation nette des liquidités         19'819'68         29'683'140           Disponibilités au début de l'exercice         86'290'819         56'607'680	Variation des éléments d'exploitation		
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation   -11'275'193   39'173'348	Variation des avoirs et engagements	-35'831'230	33'804'748
Activités d'investissement  Acquisitions d'immobilisations corporelles  Acquisitions d'immobilisations affectées  Besoin en trésorerie net provenant des activités d'investissements  Activités de financement  Subventions d'investissements reçues  As'519'530  Augmentation des dettes bancaires  As'86'266  -316'200  Variation des fonds de tiers affectés  S1'985'009  -10'152'377  Flux de trésorerie net provenant des activités de financement  88'925'820  65'740'254  Disponibilités au début de l'exercice  86'290'819  56'607'680	Variation des transitoires	<u>1'337'567</u>	<u>-2'068'576</u>
Acquisitions d'immobilisations corporelles         -51'287'578         -72'486'809           Acquisitions d'immobilisations affectées         -46'183'016         -27'43'654           Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissements         -97'470'595         -75'230'463           Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)         -108'745'788         -36'057'115           Activités de financement         -30'057'115         -36'057'115           Subventions d'investissements reçues         45'519'530         27'780'513           Augmentation des dettes bancaires         7'547         48'428'318           Remboursement des dettes bancaires         -8'586'266         -316'200           Variation des fonds de tiers affectés         51'985'009         -10'152'377           Flux de trésorerie net provenant des activités de financement         88'925'820         65'740'254           Variation nette des liquidités         -19'819'968         29'683'140           Disponibilités au début de l'exercice         86'290'819         56'607'680	Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	<u>-11'275'193</u>	39'173'348
Acquisitions d'immobilisations affectées Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissements  Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)  Activités de financement  Subventions d'investissements reçues  Augmentation des dettes bancaires  Augmentation des dettes bancaires  Plux de trésorerie net provenant des activités de financement  Salvagione des dettes bancaires  As'886'266  -316'200  Variation des fonds de tiers affectés  Flux de trésorerie net provenant des activités de financement  Salvagione des des liquidités  19'819'968  29'683'140  Disponibilités au début de l'exercice  46'183'016  -2'743'654  -75'230'463  -36'057'115  -36'057'1	Activités d'investissement		
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissements  -97'470'595  -75'230'463  Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)  -108'745'788  -36'057'115  Activités de financement  Subventions d'investissements reçues  45'519'530  27'780'513  Augmentation des dettes bancaires  7'547  48'428'318  Remboursement des dettes bancaires  -8'586'266  -316'200  Variation des fonds de tiers affectés  51'985'009  -10'152'377  Flux de trésorerie net provenant des activités de financement  88'925'820  65'740'254  Variation nette des liquidités  -19'819'968  29'683'140  Disponibilités au début de l'exercice  86'290'819  56'607'680	Acquisitions d'immobilisations corporelles	-51'287'578	-72'486'809
Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)	Acquisitions d'immobilisations affectées	-46'183'016	-2'743'654
Activités de financement  Subventions d'investissements reçues  Augmentation des dettes bancaires  Augmentation des dettes bancaires  Paris de fiectés  Variation des fonds de tiers affectés  Variation nette des liquidités  Disponibilités au début de l'exercice  Ativités de financement  Ati	Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissements	<u>-97'470'595</u>	<u>-75'230'463</u>
Subventions d'investissements reçues         45'519'530         27'780'513           Augmentation des dettes bancaires         7'547         48'428'318           Remboursement des dettes bancaires         -8'586'266         -316'200           Variation des fonds de tiers affectés         51'985'009         -10'152'377           Flux de trésorerie net provenant des activités de financement         88'925'820         55'740'254           Variation nette des liquidités         19'819'968         29'683'140           Disponibilités au début de l'exercice         86'290'819         56'607'680	Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)	<u>-108'745'788</u>	<u>-36'057'115</u>
Augmentation des dettes bancaires         7'547         48'428'318           Remboursement des dettes bancaires         -8'586'266         -316'200           Variation des fonds de tiers affectés         51'985'009         -10'152'377           Flux de trésorerie net provenant des activités de financement         88'925'820         65'740'254           Variation nette des liquidités         -19'819'968         29'683'140           Disponibilités au début de l'exercice         86'290'819         56'607'680	Activités de financement		
Remboursement des dettes bancaires         -8'586'266         -316'200           Variation des fonds de tiers affectés         51'985'009         -10'152'377           Flux de trésorerie net provenant des activités de financement         88'925'820         65'740'254           Variation nette des liquidités         -19'819'968         29'683'140           Disponibilités au début de l'exercice         86'290'819         56'607'680	Subventions d'investissements reçues	45'519'530	27'780'513
Variation des fonds de tiers affectés     51'985'009     -10'152'377       Flux de trésorerie net provenant des activités de financement     88'925'820     65'740'254       Variation nette des liquidités     -19'819'968     29'683'140       Disponibilités au début de l'exercice     86'290'819     56'607'680	Augmentation des dettes bancaires	7'547	48'428'318
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement 88/925/820 65/740/254  Variation nette des liquidités 19/819/968 29/683/140  Disponibilités au début de l'exercice 86/290/819 56/607/680		-8'586'266	-316'200
Variation nette des liquidités .19'819'968 29'683'140 Disponibilités au début de l'exercice 86'290'819 56'607'680	Variation des fonds de tiers affectés	51'985'009	-10'152'377
Disponibilités au début de l'exercice 86'290'819 56'607'680	Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	<u>88'925'820</u>	<u>65'740'254</u>
	Variation nette des liquidités	-19'819'968	29'683'140
Disponibilités à la fin de l'exercice 66'470'852 86'290'819	Disponibilités au début de l'exercice	86'290'819	56'607'680
	Disponibilités à la fin de l'exercice	66'470'852	86'290'819

PL 13468 12/52

# États financiers

#### Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2023

#### Généralités

Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) sont un établissement public médical (EPM) au sens de la constitution genevoise (art. 171). Leur mission et leur fonctionnement sont précisés par la loi sur les établissements publics médicaux du 19 septembre 1980 (foi K2 05).

Approuvés par le Parlement en 1994, les HUG ont été formellement constitués dans le cadre de la réforme hospitalière voulue en 1995 par les autorités.

Les HUG répondent aux besoins de soins de la population :

- dans le domaine des soins de proximité en tant qu'hôpital général public.
- dans le domaine des soins spécialisés et de référence en tant qu'hôpital universitaire offrant des compétences professionnelles spécifiques et des techniques médicales de haute technologie.

Les HUG assurent également la formation des médecins, infirmiers et autres professionnels de la santé et développent la recherche en lien avec la clinique et avec la Faculté de médecine.

Adresse légale des HUG: Les hôpitaux universitaires de Genève Rue Gabrielle-PERRET-GENTIL 4 1205 Genève

# Principales méthodes comptables

## a) Normes comptables applicables

La loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) ainsi que le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) définissent le référentiel comptable applicable.

Pour les HUG cela correspond à une application partielle de la LGAF selon son article 3 ainsi que par l'application des normes internationales pour le secteur public (IPSAS).

Les interprétations spécifiques, les exceptions résultant de la LGAF, les dispositions légales de droit fédéral et les conventions inter-cantonales demeurent réservées. Le référentiel comptable exige que les informations financières établies au titre du budget pour l'exercice concerné soient présentées dans les états financiers.

Les comptes, présentés en CHF (francs suisses), donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'institution. Les comptes ont été préparés selon le principe des coûts historiques, sauf pour les classes d'actifs qui sont portées à leur juste valeur. Les exercices comptables sont délimités selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

#### b) Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui affectent la valeur des actifs et passifs et des notes liées aux engagements conditionnels à la date du bilan de même que les charges et produits de l'exercice. Bien que ces estimations soient basées au mieux des connaissances du management, les résultats effectifs ultérieurs peuvent différer de ces estimations. Actuellement, nous ne disposons d'aucun indice permettant de déceler un risque important d'ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de la période suivante.

#### c) Conversion des monnaies étrangères

Les actifs en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux taux de change effectifs à la date du bilan ; les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de chaque transaction.

Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans le compte de fonctionnement de l'exercice.

#### d) Liquidités, dettes bancaires

Les liquidités comprennent les caisses, la poste et les comptes courants bancaires ainsi que les placements à vue et à très court terme.

Les rubriques des caisses, de la poste et des banques, sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les comptes courants et de liaisons avec l'Etat ainsi que les comptes courants avec d'autres EPM sont évalués à leur valeur nominale.

Les dettes bancaires figurent pour leurs montants dus en capital et intérêts.

# e) Débiteurs patients et assurances, autres débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés à leur juste valeur. La provision pour risque débiteur est calculée selon les taux d'encaissement statistiques des HUG.

#### f) Stocks

Les articles faisant l'objet d'un inventaire permanent sont valorisés au prix unitaire moyen pondéré, compte tenu d'éventuels ajustements nécessaires.

Les articles, ne faisant pas l'objet d'un inventaire permanent, sont évalués au plus bas de leur valeur d'achat ou de remplacement, compte tenu d'éventuels ajustements nécessaires.

#### g) Produits

#### g.1) Recettes de facturation

Les recettes provenant de la facturation des prestations sont comptabilisées à leur juste valeur, correspondant aux créances estimées recouvrables, dans l'exercice comptable où les prestations ont été rendues.

#### g.2) Travaux en cours

Les prestations de soins effectuées durant l'exercice mais non encore facturées sont enregistrées sur l'exercice à leur juste valeur.

#### a.3) Subventions

Les indemnités monétaires de fonctionnement sont comptabilisées dans l'exercice comptable concerné. Les lois d'investissement sont comptabilisées sur la base des montants réconciliés avec l'Etat de Genève. Les indemnités non monétaires ne sont plus comptabilisées dans l'état de la performance financière de l'entité depuis le 1er janvier 2014, elles font toutefois l'objet d'une évaluation par l'Etat et figurent à titre informatif à l'annexe aux états financiers, voir note n° 33.

#### g.4) Activités pour compte de tiers

Les activités pour compte de tiers ne sont pas présentées dans le compte de fonctionnement. Dans ces cas, la pertinence de l'information budgétaire est privilégiée pour permettre la comparabilité des dépenses effectuées versus les budgets correspondants alloués. En vertu du principe de pertinence et d'importance relative, c'est la réalité économique qui figure de ce fait dans les comptes selon la norme IPSAS 1 « Présentation des états financiers ».

# h) Comptes transitoires (comptes de régularisation)

Les postes transitoires sont déterminés afin d'assurer une délimitation correcte des exercices comptables.

#### i) Immobilisations corporelles

#### i.1) Immeubles et terrains

Les immeubles affectés à l'exploitation propriété de l'Etat de Genève ne sont pas valorisés au bilan des HUG. Les terrains quant à eux figurent au bilan sur la base d'une valeur initialement établie à l'époque par l'Etat de Genève dans le cadre d'un projet de transfert d'actifs.

#### i.2) Equipements / installations / mobiliers

Les équipements d'exploitation, à l'exclusion des équipements considérés par l'Etat de Genève comme faisant partie des immeubles d'exploitation, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. PL 13468 14/5

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technique des différents biens.

Les équipements financés par des lois d'investissement qui précédemment étaient entièrement activés ont fait l'objet d'une activation partielle à la demande du DSFS

#### i.3) Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours représentant les règlements partiels effectués par l'entité à des tiers pour la réalisation d'immobilisations. Ces acomptes sont comptabilisés à leur coût d'acquisition au fur et à mesure de l'avancement des travaux des chantiers en cours. L'activation définitive de ces chantiers en cours intervient lorsque l'actif est mis en service.

### i) Location-financement (leasing financier)

Les immobilisations correspondant à des contrats de crédit-bail à long terme figurent à l'actif pour un montant égal au plus faible entre la juste valeur des biens loués et la valeur actualisée des paiements minimaux. Ils sont amortis en accord avec les principes de l'entité concernant l'évaluation des immobilisations correspondantes. Les engagements financiers découlant de ces opérations, figurent dans les dettes financières. Les coûts des contrats de location sont comptabilisés directement au compte de fonctionnement.

# k) Immobilisations corporelles et financières affectées

Les immobilisations affectées, sont la contrepartie soit de montants reçus de tiers, soit de fonds liés à la recherche ou découlant de l'application du règlement concernant l'exercice de l'activité privée du corps médical. Ces immobilisations sont enregistrées à leur juste valeur.

#### Dettes pour achat de biens et services / autres créanciers

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Ces postes du compte de fonctionnement enregistrent les factures correspondant à des livraisons ou à des prestations réalisées à la date de clôture, ainsi qu'aux livraisons de marchandises effectuées avant la date de clôture pour lesquelles les factures sont reçues ultérieurement.

#### m) Emprunts et autres dettes à long terme

Les emprunts et les autres dettes à long terme sont portés au bilan, à leur valeur nominale.

Les emprunts dont l'échéance est inférieure à douze mois sont classés dans le poste « Dettes à court terme ». Les dettes relatives aux mesures d'encouragement à la retraite anticipée correspondent à la valeur nominale de l'engagement contractuel des HUG

#### n) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'il y a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources significative soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable. Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Les provisions constituées en fin d'exercice correspondent aux besoins approuvés par la Direction générale.

#### o) Pensions et prestations de retraite

L'art. 7 du REEF prévoit que les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi portés par les institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés (IPSAS 39).

Les engagements de prévoyance sont couverts par la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG).

#### p) Fonds de tiers affectés

Les fonds de tiers affectés correspondent à des fonds reçus de tiers à titre de donation ou de legs avec une affectation déterminée. La variation des fonds de tiers affectés est présentée dans un rapport distinct établi par la direction.

#### g) Capital propre

Les hôpitaux universitaires de Genève constitués selon la loi sur les établissements publics médicaux du 19 septembre 1980 n'ont pas de capital de dotation.

### r) Actifs et passifs éventuels

En relation avec les actifs et passifs éventuels tels que défini dans la norme IPSAS 19 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », l'institution n'a pas connaissance d'autres éléments significatifs que ceux cités aux notes n°36 et 37.

#### s) Impôts

L'établissement est exempt des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

#### t) Risque de crédit

Le risque de crédit prévu dans la nouvelle norme IPSAS 41 «Instruments financiers: Informations à fournir » appliquée depuis le 1er janvier 2023 et est traité dans la note n°35 pour la partie financière.

### u) Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers prévu par la directive transversale « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques » est formalisé selon le plan de travail établi par la direction.

Le comité de direction approuvera lors du 1er trimestre 2024 la mise à jour du système de contrôle interne, pour les processus paie, budget, débiteurs, créditeurs, trésorerie, immobilisations, clôture des comptes, stocks, dons et legs, admission facturation, achats, investissements et systèmes d'information, et a été transmis au conseil d'administration pour information.

#### v) Plan comptable H+REKOLE®

Les HUG ont adopté le plan comptable H+REKOLE® prévu dans l'Ordonnance sur le calcul des coûts et le classement des prestations par les hôpitaux et les établissements médico-sociaux dans l'assurance-maladie (OCP), édictée dans le cadre de la Loi fédérale sur l'Assurance-Maladie (I AMal).

#### w) Présentation des informations chiffrées

Les chiffres qui suivent sont arrondis au franc et la comparaison ou l'addition de certaines rubriques peuvent ainsi présenter des écarts minimes.

Pour des raisons de présentation, nous avons effectué des reclassements de comptes en 2023 et réajusté les soldes 2022 pour des raisons de comparabilité (voir notes 2, 22 et 26).

#### x) Plexus

Les HUG se sont associés au CHUV pour établir une plateforme de gestion commune des stocks. Cette plateforme est appelée PLEXUS-Santé et a été établie selon la forme juridique d'une société simple.

La structure Plexus a été conçue comme un partenariat (société simple). Les comptes de la plateforme Plexus sont comptabilisés dans les comptes des HUG à hauteur de 50%, en tant qu'entreprise comPL 13468 16/52

# États financiers

#### Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2023

#### 1. Liquidités

	2023 CHF	2022 CHF	Variations 2023 CHF
Caisses La Poste Banques / comptes courants / dépôts à vue	699'494 4'258'619 61'512'738	830'193 9'402'213 76'058'413	-130'699 -5'143'594 -14'545'675
	66'470'852	86'290'819	-19'819'968

#### 2. Débiteurs patients / assurances

	2023			2022		
	Brut CHF	Provision CHF	Net CHF	Brut CHF	Provision CHF	Net CHF
Débiteurs patients suisses	37 520 024	27 617 722	9 902 301	35 177 711	26 277 026	8 900 683
Débiteurs patients étrangers	23 681 903	20 855 651	2 826 253	21 763 350	18 397 052	3 366 299
Débiteurs assurances suisses	210 613 518	60 261 328	150 352 190	202 319 203	66 794 022	135 525 181
Débiteurs assurances étrangères	10 706 617	5 133 612	5 573 005	10 027 104	5 946 675	4 080 430
Débiteurs cantons	5 490 935	822 404	4 668 531	3 584 930	1 170 497	2 414 433
	288 012 998	114 690 718	173 322 279	272 872 298	118 585 273	<u>154 287 026</u>
	<u> </u>	111000710	170 022 270	2/2 0/2 200	110 000 E70	1011207

La composition des débiteurs comprend principalement les créances découlant des prestations médicales, selon le type de débiteur. Les montants reportés ont été évalués en fonction de leur juste valeur initiale, ajustée pour prendre en compte toute dépréciation éventuelle. Les débiteurs sont tenus dans une comptabilité auxiliaire qui gère les positions au niveau le plus fin de la facture.

L'impact de l'IPSAS 41 sur la provision pour débiteurs douteux se traduit par une approche plus prospective et dynamique de la gestion des risques. Les HUG ont ainsi adapté leurs pratiques de comptabilisation afin de refléter le plus fidèlement le montant que l'entité s'attend réellement à recouvrer.

Elle se base sur des évaluations continues des risques, afin de fournir une image fidèle de la situation financière dans le contexte des instruments financières liés aux débiteurs.

Par rapport à 2022, le calcul de la provision débiteurs a été adapté par l'application de taux statistiques. La norme IPSAS 41 introduit un modèle de dépréciation basé sur les pertes attendues plutôt que sur les pertes encourues. Les taux appliqués sur 2023 se basent sur des taux d'encaissements statistiques des 5 dernières années.

La provision pour pertes sur débiteurs est calculée sur le solde des factures impayées. Les taux sont définis en fonction du type de débiteur et du dépassement de la date d'échéance de la facture.

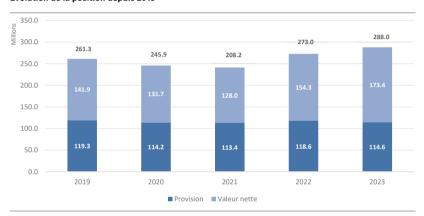
Le taux d'encaissement moyen est stable par rapport à 2022 et se maintient à 98.4%.

Répartition des débiteurs par échéances:

### Balance âgée

	0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 75 jours	76 à 90 jours	+ 90 jours	Total CHF
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	OIII
Débiteurs assurances et cantons	79'332'585	40'547'956	9'622'294	6'926'865	90'381'370	226'811'070
Débiteurs patients	5'539'508	4'237'313	1'945'252	656'214	48'823'640	61'201'927
Total	84'872'093	44'785'269	11'567'546	7'583'079	139'205'010	288'012'997

### Evolution de la position depuis 2019



### 3. Autres débiteurs

	2023 CHF	2022 CHF	Variations 2023 CHF
Impôt anticipé à récupérer	169'927	61'133	108'794
Facturation aux tiers	14'026'080	13'015'138	1'010'942
Débiteurs Plexus	7'018'671	1'561'939	5'456'732
Débiteurs divers Total Autres débiteurs	6'740'707	4'840'099	1'900'609
	<b>27'955'386</b>	19'478'309	<b>8'477'077</b>

Cette position comprend le poste issu de l'intégration de la société simple PLEXUS-Santé. L'augmentation du poste correspond principalement au compte courant associés HUG-CHUV.

PL 13468 18/52

#### 4. Stocks et en cours de facturation

	2023 CHF	2022 CHF	Variations 2023 CHF
Stocks	19'211'064	14'512'004	4'699'060
Stocks Plexus	4'075'018	5'256'625	-1'181'607
En cours de facturation	198'609'404	192'252'011	6'357'393
	<u>221'895'486</u>	212'020'640	9'874'846

#### Stocks

Le poste « stocks » est composé d'articles provenant de l'ensemble des dépôts des HUG, comprenant le magasin central des HUG, la pharmacie, le stocks des blocs opératoires et des médicaments des armoires à pharmacie décentralisées dans les unités.

Les articles provenant des armoires à pharmacie sont intégrés dans ce poste depuis 2023, ce qui explique l'essentiel de la variation par rapport à 2022.

#### Stocks Plexus

Le poste « stocks Plexus » est composé d'articles provenant du centre logistique commun CHUV-HUG, Plexus-Santé. Cette position se compose de 50% de la valeur du stock valorisé dans les comptes de Plexus-Santé. Une provision est constituée sur ce stock et intégrée à hauteur de 50% de sa valeur dans les comptes des HUG, soit CHF 1'091'972.

#### En cours de facturation

Le poste « en cours de facturation » correspond aux prestations de soins effectuées durant l'exercice écoulé mais non encore facturées. L'augmentation du solde au 31.12.2023 est mécanique et s'explique par la hausse de l'activité par rapport à l'année 2022. Le volume de 198 mios représente 49 jours de produit d'activité médicale.

### 5. Comptes de régularisation

	2023 CHF	2022 CHF	Variations 2023 CHF
Indemnités d'assurances sociales à recevoir	5'023'196	5'717'245	-694'049
Assurance LAA et complémentaire	35'322	50'062	-14'740
Assurance responsabilité civile	2'729'332	1'445'090	1'284'242
Actifs transitoires Plexus Autres actifs transitoires	6'000	322'260	-316'260
	<u>4'240'804</u>	4'468'451	-227'647
	<b>12'034'653</b>	12'003'108	<b>31'546</b>

Cette position intègre principalement les indemnités accidents et maternités à recevoir, qui restent relativement stable par rapport à 2022.

Le poste assurance responsabilité civile comprend les primes 2024 payées d'avance.

Les autres actifs transitoires comprennent les charges de maintenance et de loyer payées d'avance.

### 6. Immobilisations corporelles

6a. Immeubles, terrains, équipements et installations d'exploitation

	Terrains d'exploitation CHF	Immeubles et installations fixes CHF	Equipements biomédicaux CHF	Equipements autres et mobilier CHF	Equipements informatiques CHF	En cours CHF	Total CHF
Valeur brute							
Solde au 01.01.2022	148'511'862	567'823'605	276'900'181	103'668'287	29'547'997	36'647'162	1'163'099'094
Acquisitions	0	20'560'138	16'141'054	4'122'902	7'180'029	24'482'686	72'486'809
Mises en service	0	0	1'687'500	962'410	11'919	-2'661'829	0
Sorties - Mises au rebut	0	0	-16'843'943	-751'916	0	0	-17'595'859
Solde au 31.12.2022	148'511'862	588'383'743	277'884'792	108'001'683	36'739'945	58'468'019	<u>1'217'990'044</u>
Amortissements cumulés							
Solde au 01.01.2022	0	-115'271'226	-198'777'579	-84'126'168	-17'540'164	0	-415'715'137
Amortissements	0	-43'721'571	-19'094'753	-6'143'093	-5'943'033	0	-74'902'450
Sorties - Mises au rebut	0	0	16'843'943	751'916	0	0	17'595'859
Solde au 31.12.2022	<u>0</u>	-158'992'797	-201'028'389	<u>-89'517'345</u>	-23'483'197	<u>0</u>	<u>-473'021'728</u>
Valeur nette au 31.12.2022	148'511'862	429'390'946	76'856'403	18'484'338	13'256'748	58'468'019	<u>744'968'316</u>
Valeur brute							
Solde au 01.01.2023	148'511'862	588'383'743	277'884'792	108'001'683	36'739'945	58'468'019	1'217'990'044
Acquisitions	0	27'623'888	24'254'933	3'935'374	3'885'852	-8'371'958	51'328'089
Mises en service	0	18'408'173	860'024	3'139'649	86'160	-22'494'006	0
Sorties - Mises au rebut	0	0	-28'814'594	-6'898'232	-2'168'191	0	-37'881'017
Solde au 31.12.2023	148'511'862	634'415'804	274'185'155	108'178'474	38'543'766	27'602'055	<u>1'231'437'116</u>
Amortissements cumulés							
Solde au 01.01.2023	0	-158'992'797	-201'028'389	-89'517'345	-23'483'197	0	-473'021'728
Amortissements	0	-31'223'305	-16'869'660	-5'326'771	-5'729'522	0	-59'149'258
Sorties - Mises au rebut	0	0	28'814'594	6'898'232	2'168'191	0	37'881'017
Solde au 31.12.2023	<u>0</u>	<u>-190'216'102</u>	-189'083'455	<u>-87'945'884</u>	-27'044'529	<u>0</u>	<u>-494'289'969</u>
Valeur nette au 31.12.2023	148'511'862	444'199'702	<u>85'101'700</u>	20'232'590	11'499'238	27'602'055	<u>737'147'147</u>

Pour la contrepartie de l'activation des équipements financés par des lois d'investissement voir note n°13.

#### Immembles et installations

Les immeubles d'exploitation comptabilisés sont des bâtiments propriété des HUG et utilisés pour ses propres activités. Les acquisitions durant 2023 sont restées à un niveau soutenu avec de nombreux projets en cours de réalisation mais également la finalisation et l'activation comptable des travaux de rénovation des urgences adultes et la mise en exploitation du bâtiment de la Maison de l'enfance et de l'adolescence durant l'été.

#### En cours

Les immobilisations en cours représentent les règlements partiels. Ces acomptes sont comptabilisés à leur coût d'acquisition au fur et à mesure de l'avancement des travaux des chantiers en cours.

PL 13468 20/5

## 6b. Durées d'utilité des équipements

Immeubles et installations fixes Equipements biomédicaux Equipements autres et mobilier Equipements informatiques Durées d'utilité

20 à 33 1/3 ans
3 à 10 ans
5 à 10 ans
4 ans

#### 6c. Immobilisations affectées

	En cours	Terminés	Total
	CHF	CHF	CHF
Valeur brute			
Solde au 01.01.2022	16'050'485	246'686'411	262'736'896
Acquisitions	2'493'864	249'790	2'743'654
Mises en service	-10'109'406	10'109'406	0
Réévaluation	0	19'261'654	19'261'654
Solde au 31.12.2022	8'434'943	276'307'262	<u>284'742'204</u>
Amortissements cumulés			
Solde au 01.01.2022	0	-29'584'457	-29'584'457
Amortissements	0	-2'659'204	-2'659'204
Solde au 31.12.2022	<u>o</u>	-32'074'161	<u>-32'074'161</u>
Valeur nette au 31.12.2022	<u>8'434'943</u>	244'233'101	252'668'043
Valeur brute			
Solde au 01.01.2023	8'434'943	276'137'761	284'572'704
Acquisitions	805'545	45'377'471	46'183'016
Mises en service	-8'653'173	8'653'173	0
Réévaluation	0	576'690	576'690
Solde au 31.12.2023	<u>587'315</u>	330'745'095	<u>331'332'410</u>
Amortissements cumulés			
Solde au 01.01.2023	0	-32'074'161	-32'074'161
Amortissements	0	-4'003'946	-4'003'946
Solde au 31.12.2023	<u>0</u>	-36'078'107	<u>-36'078'107</u>
Valeur nette au 31.12.2023	<u>587'315</u>	<u>294'666'988</u>	295'254'303

Les actifs comptabilisés en immobilisations affectées sont des bâtiments ou des équipements financés par des dons provenant de tiers. Les acquisitions de l'exercice 2023 comprennent principalement la part financée par des fonds privés du bâtiment de la Maison de l'enfance et de l'adolescence, mise en exploitation durant l'été.

Les réévaluations des immeubles sont prises en compte sur la base d'une expertise immobilière réalisée chaque année par un prestataire indépendant. Les valeurs 2023 ont été ajustées selon l'expertise réalisée en décembre 2023.

La méthode d'évaluation retenue repose sur les modèles préconisés par IPSAS 16.

#### 6d. Contrats de location-financement (leasing)

En 2023, la valeur nette des immobilisations corporelles liées aux contrats de leasings se monte à CHF 517'073.

#### 6e. Seuils d'activation

Concernant les bâtiments et les équipements liés à un bâtiment (sans vie propre en dehors du bâtiment), le seuil d'activation est fixé à CHF 100'000 par objet distinguable.

Concernant les équipements non liés à un bâtiment (équipements biomédicaux, véhicules, mobilier, etc), le seuil d'activation est fixé à CHF 10'000 par objet distinguable.

#### 6f. Valeur d'assurance des immobilisations

	2023 CHF	2022 CHF	Variations 2023 CHF
Valeur d'assurance des bâtiments Valeur d'assurance des équipements	3'172'166'344 <u>589'336'725</u> <u>3'761'503'069</u>	2'908'495'881 589'336'725 3'497'832'606	263'670'463 <u>0</u> <u>263'670'463</u>

L'augmentation de la valeur d'assurance des bâtiments est en lien avec la mise en exploitation de nouveaux bâtiment (Maison de l'enfance et de l'adolescente, Immeuble Thury 1 notamment) et avec l'indexation sur la valeur des bâtiments appliqué par l'assurance.

#### 7. Immobilisations financières affectées

	2023 CHF	2022 CHF	Variations 2023 CHF
Immobilisations financières affectées	154 936 914	142 397 661	12 539 253
	<b>154 936 914</b>	142 397 661	12 539 253

Cette position enregistre la valeur des fonds affectés dont les HUG assurent la gestion au travers de mandats de gestion. La contrepartie est au passif dans les fonds de tiers affectés. Ces fonds affectés sont valorisés à leur juste valeur.

Cette position comprend également la participation des HUG dans le capital du Centre de Chirurgie Ambulatoire SA pour une valeur de CHF 700'000.-

PL 13468 22/5:

#### 8. Autres créanciers

	2023 CHF	2022 CHF	Variations 2023 CHF
Etat de Genève	75'394'975	81'564'927	-6'169'952
Créanciers liés aux charges sociales	24'368'105	22'545'199	1'822'906
Honoraires à verser	13'849'719	12'899'702	950'018
Paiements de tiers et dépôts patients	4'215'992	4'554'348	-338'356
Indemnités diverses du personnel	7'730'894	11'518'305	-3'787'411
Fonds reçus pour compte de tiers	71'572'482	66'793'269	4'779'213
Fonds de services	15'279'299	12'594'804	2'684'495
Fonds de péréquation	9'030'479	9'403'574	-373'094
Créanciers Plexus	2'491'532	14'898'506	-12'406'974
Créanciers divers	38'311'958	34'920'893	3'391'065
	<u>262'245'436</u>	271'693'527	<u>-9'448'091</u>

#### Etat de Genève

Ce poste comprend principalement la part cantonale reçue d'avance pour les cas hospitaliers non facturés, CHF 67'692'933, la part assurance des investissements pour l'exercice 2023 à rembourser à l'Etat de Genève de CHF 17'000'000, le solde de CHF 7'324'717 du crédit complémentaire accordé par le Canton de Genève pour l'exercice 2023, compensé par les appels de fond à recevoir dans le cadre des crédits d'ouvrage et de renouvellement pour CHF 16'080'862.

#### Honoraires à verser

Ce poste correspond aux honoraires privés dus aux médecins. Ces montants sont payés au fur et à mesure du règlement des factures correspondantes par les débiteurs patients ou assurances.

#### Indemnités diverses du personnel

Ce poste comprend les indemnités variables pour CHF 3'715'398, les notes de frais pour CHF 278'413 et l'allocation vie chère pour CHF 3'737'894 accordée par l'Etat de Genève pour l'année 2023.

La variation par rapport à 2022 provient principalement du fait que le montant de l'allocation vie chère accordé l'année précédente (CHF 6'264'364) était nettement supérieur.

#### Fonds recus pour compte de tiers

	2023 CHF	2022 CHF	Variations 2023 CHF
Recherches diverses et congrès Projets recherche et développement financés	39'120'709	35'229'817	3'890'892
par le fonds de péréquation	4'731'563	8'455'647	-3'724'083
Etudes cliniques	18'039'094	13'802'592	4'236'502
Divers	<u>9'681'115</u>	9'305'213	375'902
	71'572'482	66'793'269	4'779'213

#### Recherche diverses et congrès:

Les recherches médicales et autres études sont financées par des fonds externes qui peuvent être de nature privée ou publique et dont les bailleurs de fonds proviennent de différents horizons (entreprises, fondations, associations, Confédération, Canton). Ces fonds sont affectés à la réalisation d'un objet bien précis.

Le financement, la réalisation et l'avancement des projets de recherches médicales restent soutenus encore en 2023, après les années de pandémie.

#### Divers:

Sous cette rubrique sont comptabilisés les revenus de placements des fonds de recherche placés sous mandat de gestion auprès d'instituts bancaires de Genève, sous la forme de divers portefeuilles de titres.

#### Fonds de service

Une partie des honoraires provenant de l'exercice de l'activité privée est prélevée pour financer des fonds de service dans les départements médicaux. Ces fonds de service ont pour but de soutenir et permettre des activités liées au développement des services. Un rapport distinct par fond de service est établi annuellement par le département concerné à l'attention du conseil d'administration.

## Fonds de péréquation

Sous cette rubrique sont regroupés les fonds « Recherche et développement » et « Aide au développement ». Ces fonds sont alimentés par des prélèvements réglementaires sur les honoraires privés des médecins. Leur variation durant l'exercice 2023 se présente comme suit:

	Fonds "Recherche et développement" CHF	Fonds "Aide au développement" CHF	Total CHF
Disponible au 01.01.2023	8'792'303	611'271	<b>9'403'574</b>
Dotations 2023	3'087'868	788'242	3'876'110
Attributions 2023	-3'404'305	<u>-844'899</u>	<u>-4'249'204</u>
Disponible au 31.12.2023	8'475'866	554'612	<b>9'030'479</b>

#### Créanciers Plexus

Ce poste est issu de l'intégration des comptes de la société simple PLEXUS-Santé.

#### Créanciers divers

Ce poste intègre en 2023 les positions créditrices des débiteurs, composées de notes de crédit et autres montants à rembourser aux assurances et Cantons (14.9 mios) et aux patients (5.4 mios).

PL 13468 24/5

## 9. Dettes portant intérêts

L'endettement total est en diminution de CHF 8'578'719 et se décompose comme suit :

	2023 CHF	2022 CHF	Variations 2023 CHF
Banque Cantonale de Genève (BCG) Banque Cantonale de Zürich (ZKB) Banque Cantonale de Bâle (BKB) UBS SA	86'447'000 15'000'000 10'000'000 17'150'000	94'491'200 15'000'000 10'000'000 17'500'000	-8'044'200 0 0 -350'000
Pensionskasse Post ASMAC Fondations pour indépendants Leasing Olympus	5'400'000 10'000'000 <u>743'799</u> <u>144'740'799</u>	5'400'000 10'000'000 928'318 <b>153'319'518</b>	0 0 <u>-184'519</u> <u>-<b>8'578'719</b></u>
Dettes portant intérêts à court terme Dettes portant intérêts à long terme	11'701'034 <u>133'039'764</u> <u>144'<b>740'799</b></u>	8'586'266 144'733'252 <b>153'319'518</b>	3'114'769 -11'693'488 -8'578'719

Le solde de l'emprunt auprès de la BCGE pour l'immeuble Beau-Séjour 2 a été remboursé au mois de mars 2023 pour un moment de CHF 7'200'000. Le solde correspond aux amortissements des emprunts en cours. Le taux moyen pondéré des emprunts se monte à 1.29%.

Des cédules hypothécaires en premier rang ont été remises en garantie aux organismes prêteurs suivants :

	2023 CHF	2022 CHF	Variations 2023 CHF
Banque Cantonale de Genève UBS SA ASMAC Fondations pour indépendants	27'831'000 17'500'000 <u>10'000'000</u> <u>55'331'000</u>	36'225'000 17'500'000 10'000'000 63'725'000	-8'394'000 0 <u>0</u> <u>-8'394'000</u>

Le calendrier des remboursements des emprunts pour lesquels les amortissements sont définis contractuellement à l'avance est le suivant:

	2024 CHF	2025-2028 CHF	> 2028 CHF	Total CHF
Banque Cantonale de Genève (BCG)	11'157'000	29'290'000	46'000'000	86'447'000
Banque Cantonale de Zürich (ZKB)	0	0	15'000'000	15'000'000
Banque Cantonale de Bâle (BKB)	0	0	10'000'000	10'000'000
UBS SA	350'000	1'400'000	15'400'000	17'150'000
Pensionskasse Post	0	0	5'400'000	5'400'000
ASMAC Fondations pour indépendants	0	0	10'000'000	10'000'000
Leasing Olympus	194'034	549'764	0	743'799
	11'701'034	31'239'764	101'800'000	144'740'799

# 10. Comptes de régularisation passifs

	2023 CHF	2022 CHF	Variations 2023 CHF
Créanciers à payer	6'119'252	5'466'391	652'861
Charges de personnel à payer	102'632	98'623	4'009
Heures supplémentaires à payer	170'552	102'812	67'740
Passifs transitoires Plexus	457'828	0	457'828
Autres passifs transitoires	225'842	<u>39'168</u>	<u>186'674</u>
	<u>7'076'106</u>	<u>5'706'994</u>	<u>1'369'113</u>

### Créanciers à payer

Ce montant correspond à la provision des honoraires à payer pour les médecins ayant-droit, sur la base en-cours de facturation.

# Passifs transitoires Plexus

Ce poste est issu de l'intégration des comptes de la société simple Plexus.

Les montants de provision concernant les frais de personnel sont présentés à la note n°11.

# 11. Provisions pour risques et charges

	Provisions pour le	Provisions pour litiges en	Autres	Total
	personnel CHF	cours CHF	provisions CHF	CHF
Solde au 01.01.2022	52'389'009	11'973'156	1'980'000	66'342'164
Provisions créées durant l'exercice	0	2'218'825	0	2'218'825
Utilisations durant l'exercice	-7'297'474	-26'889	0	-7'324'363
Dissolution durant l'exercice	-1'918'044	-1'940'767	-1'720'003	<u>-5'578'814</u>
Solde au 31.12.2022	43'173'491	12'224'325	259'997	55'657'813
Dont:				
Part à court terme 2022	43'173'491	8'096'605	259'997	51'530'093
Part à long terme 2022	<u>0</u>	4'127'720	<u>0</u>	4'127'720
Total 2022	43'173'491	12'224'325	259'997	55'657'813
Solde au 01.01.2023	43'173'491	12'224'325	259'997	55'657'813
Provisions créées durant l'exercice	0	3'134'267	11'000'000	14'134'267
Utilisations durant l'exercice	-173'909	0	0	-173'909
Dissolution durant l'exercice	<u>0</u>	<u>-746'155</u>	<u>-70'000</u>	<u>-816'155</u>
Solde au 31.12.2023	42'999'582	14'612'437	11'189'997	68'802'01 <u>6</u>
Dont:				
Part à court terme 2023	42'999'582	9'006'169	189'997	52'195'748
Part à long terme 2023	<u>0</u>	5'606'268	11'000'000	16'606'268
Total 2023	42'999'582	14'612'437	11'189'997	68'802'016

PL 13468 26/5

#### Provisions pour le personnel

Les provisions pour le personnel regroupent la provision pour vacances, qui est calculée par les ressources humaines sur la base des vacances non prises des collaborateurs, ainsi que l'engagement relatif aux heures supplémentaires récupérables en temps. En 2023, le nombre de jours de vacances non pris a poursuivi sa régression post-covid, induisant une reprise de provision, alors que le nombre d'heures supplémentaires augmente par rapport à 2022.

	2023 CHF	2022 CHF	Variations 2023 CHF
Heures supplémentaires	11'002'684	9'394'766	1'607'918
Vacances Provision pour le personnel	31'996'897 <b>42'999'581</b>	33'778'725 43'173'491	<u>-1'781'828</u> <u>-<b>173'910</b></u>

### Provisions pour litiges en cours

Ce poste comprend les provisions pour cas RC en suspens et procès en cours.

	2023 CHF	2022 CHF	Variations 2023 CHF
Litiges RH - Tribunal administratif	1'606'268	1'027'720	578'548
Procédures juridiques en cours	4'000'000	3'100'000	900'000
Cas RC	9'006'169	8'096'605	909'564
Provision pour litiges en cours	<u>14'612'437</u>	12'224'325	2'388'112

#### **Autres provisions**

Une provision de CHF 11'000'000 a été comptabilisé afin de tenir compte d'un risque sur une baisse de la valeur du point Tarmed rétroactive sur les prestations facturées des 5 dernières années.

### 12. Autres dettes à long terme

	2023 CHF	2022 CHF	Variations 2023 CHF
Subventions d'investissement obtenues	433'430'050	422'149'765	11'280'285
Subventions fédérales obtenues	292'541	312'152	-19'612
CPEG	<u>33'144'798</u>	36'154'117	-3'009'319
	<u>466'867'389</u>	458'616'034	8'251'354

#### Subventions d'investissement obtenues

Les subventions d'investissement obtenues correspondent à la valeur nette comptable des immobilisations financées par des projets de loi d'investissement (note 6a).

#### **CPEG**

Dans le cadre des mesures à l'encouragement à la retraite anticipée (rente pont AVS), les HUG enregistrent dans les comptes l'encagement correspondant aux collaborateurs bénéficiant de ces mesures.

Le nombre de personnes ayant annoncé leur souhait de bénéficier d'une rente pont a légèrement baissé en 2023 par rapport à 2022, générant une dotation à provision inférieure à celle de 2022.

#### 13. Fonds de tiers affectés

	2023	2022	Variations 2023
	CHF	CHF	CHF
Fonds de tiers affectés avec comité de gestion Fonds de tiers affectés sans comité de gestion Fonds de renvouvellement équipements Fonds de projets communs au réseau de soins	15'357'519 298'839'594 3'453'729 <u>750'144</u> <b>318'400'986</b>	14'266'305 245'678'170 4'218'098 <u>1'676'714</u> 265'839'288	1'091'214 53'161'424 -764'369 - <u>926'570</u> 52'561'698

La variation des fonds de tiers affectés se présente comme suit :

	Fonds affectés	Fonds affectés sans comité de	Fonds de	Fonds de projets	Total
	gestion	gestion	équipements	de soins	CHF
Solde au 01.01.2023	14'266'305	245'678'171	4'218'098	1'676'714	265'839'288
Fonds affectés reçus	100'000	68'318'201	0	0	68'418'201
Utilisation de subsides	0	-24'692'378	-764'369	-926'570	-26'383'317
Restitution de subsides	94'505	576	0	0	95'081
Variation placements mobiliers	896'709	3'168'394	0	0	4'065'103
Variation placements immobiliers	0	5'789'940	0	0	5'789'940
Variation réévaluation immeubles	0	576'690	<u>0</u>	0	<u>576'690</u>
Solde au 31.12.2023	15'357'519	298'839'594	3'453'729	750'144	318'400'986

### Fonds affectés avec comité de gestion

Les fonds affectés avec comité de gestion sont des fonds de tiers grevés d'une obligation d'affectation. L'attribution des subsides se fait par le comité de gestion, sous la responsabilité de son Président. Le règlement de chaque fonds précise quelle est la part que le comité peut utiliser, soit à concurrence du capital et/ou du revenu figurant sur les états financiers au 31 décembre de l'année précédente (capital bloqué ou libre).

PL 13468 28/5

#### Fonds affectés sans comité de gestion

Les fonds affectés sans comité de gestion sont composés, d'une part, par l'ensemble des dons et legs alloués par des tiers aux HUG avec une affectation spécifique (selon la volonté du donateur) et, d'autre part, par les projets financés par la fondation privée des HUG.

Tous les dons sont affectés et comptabilisés dans l'un des fonds de tiers affecté sans comité de gestion existants.

L'attribution se fait avec l'approbation de la Direction générale (DG) et de la Direction des finances (DF). Il y a 37 fonds différents, dont 12 en faveur du personnel de divers départements.

Les montants reçus en 2023 concernent notamment des projets de recherches (8.8 mios), le don provenant de la vente de la SI route de Chêne (11.7 mios), le nouvel Hôpital des enfants (25 mios) et la Maison de l'enfance et de l'adolescence (12.5 mios).

### Fonds de renouvellement des équipements

Le Conseil d'Etat a autorisé par avenant au contrat de prestations 2016-2019 de verser une indemnité provenant de la part restituable à l'Etat de Genève à l'issue du contrat de prestations précité. Le montant prévu par l'avenant, CHF 6'081'233, est totalement attribué, les montants utilisés correspondent aux amortissements des équipements acquis.

#### Fonds de projets communs au réseau de soins

Ce fonds est alimenté par affectation d'une partie des résultats bénéficiaires des HUG, de l'IMAD et de l'Etat à des projets communs du réseau de santé genevois.

#### 14 Réserve affectée

	Montants affectés 01.01.2023 CHF	Dépenses au 01.01.2023 CHF	Solde 01.01.2023 CHF	Dépenses 2023 CHF	Solde 31.12.2023 CHF
Salles hybrides - projet GIBOR (phase 2)	9'062'288	2'010'658	7'051'630	612'291	6'439'339
Datacenter salle 1 - projet EDEN	2'833'959	2'553'922	280'037	115'741	164'296
Extension des blocs centraux - projet EXTOP	17'835'000	1'525'135	16'309'865	762'956	15'546'909
Investissements de renouvellement des équipements	8'300'000	469'672	7'830'328	0	7'830'328
Investissements de renouvellement du SI	28'066'041	7'519'455	20'546'586	1'131'984	19'414'602
Equipements agrandissement des urgences adultes	7'400'000	2'156'408	5'243'592	1'315'212	3'928'380
Reverso - Aménagement nouveaux locaux DSI	1'075'156	582'872	492'284	64'152	428'133
Changement de réseau GSM	4'700'000	2'786'439	1'913'561	107'728	1'805'833
Soins palliatifs de Jolimont	609'000	144'546	464'454	30'660	433'794
Projet PRRU - Travaux non activables	2'140'000	981'237	1'158'763	386'910	771'853
Nouvel outils SIRH	11'600'000	1'982'772	9'617'228	1'883'453	7'733'775
	93'621'444	22'713'115	<u>70'908'329</u>	<u>6'411'087</u>	64'497'242

Aucune affectation n'a eu lieu dans l'année sous rubrique.

### 15. Répartition du résultat de fonctionnement

Le contrat de prestations 2020-2023 entre la République et canton de Genève (l'Etat de Genève) et les Hôpitaux universitaires de Genève ainsi que l'arrêté du Conseil d'Etat relatif à la politique de l'Etat en matière de thésaurisation des subventions (adoption de la directive transversale) du 28 janvier 2009 s'applique de façon générale au résultat de l'exercice, le résultat annuel de fonctionnement des HUG au 31 décembre 2023 a été réparti de la manière suivante:

	2020	2021	2022	2023	Cumulé au 31.12.2023
Résultat avant répartition	<u>-4'723'948</u>	<u>-6'197'967</u>	<u>-5'500'412</u>	-6'297'830	<u>-22'720'158</u>
Part du résultat à reporter aux HUG - Reprises sur réserves affectées	4'203'313	6'197'967	5'907'792	6'411'086	22'720'158
Résultat avant répartition - Plan 20-23	<u>-520'635</u>	<u>0</u>	<u>407'379</u>	113'256	<u>0</u>
Répartition du résultat:  Capitaux étrangers CT					
Part du résultat à reporter à l'Etat - Plan 20-23	-130'159	0	101'845	28'314	0
Cepitaux propres Part du résultat à reporter aux HUG - Plan 20-23	-390'476	0	305'534	041040	
Part du résultat à reporter aux HUG - Plan 20-23  Part du résultat à reporter aux HUG - Reprises sur réserves affectées	-390 476	<u>0</u>	300 034	84'942 -6'411'086	-6'411'086
i air an iosairar a iobairai any iioo - ughiisas sai iasaisas ailarraas	-390'47 <u>6</u>	<u>0</u>	305'534	-6'326'144	<u>-6'411'086</u>

La part du résultat de fonctionnement à reporter à l'Etat et la part à reporter par les HUG est respectivement remboursée et acquise définitivement à l'institution à l'échéance du contrat de prestations 2020-2023, dans la mesure où ces soldes sont positifs.

Le résultat 2023 avant répartition est de CHF 113'256, dont CHF 28'314 sont restitués à l'Etat de Genève (25% du résultat) et CHF 84'942, constitue le résultat de gestion des HUG. Ce résultat annuel 2023 vient compenser la perte cumulée à hauteur du même montant, soldant ainsi le résultat cumulé sur la durée du contrat de prestations.

A noter que le résultat 2023 comprend des dépenses financées par la réserve affectées d'un montant de CHF 6'411'086, ce montant n'est pas pris en compte pour le calcul de la répartition du résultat.

### 16. Réserve à affecter, Dons & Legs, Réserve de réévaluation, Apports provenant de fusion

### Réserve à affecter:

	2023	2022
Solde disponible de la réserve quadriennalle	3 194 337	3 194 337
Ecart de réserve de réévaluation réintégré	<u>19 647 226</u>	19 647 226
Réserve à affecter	<u>22 841 563</u>	<u>22 841 563</u>

La réserve à affecter d'un montant de CHF 22'841'563 est composée des reliquats non affectés sur la part des résultats à conserver du plan 2016-2019 CHF 3'194'337, ainsi que de l'écart de réserve de réévaluation réintégré CHF 19'647'226.

Les montants affectés sont présentés à la note 14.

PL 13468 30/5

#### Autres fonds propres:

	2023	2022
Dons & legs	29 934 550	29 934 550
Réserve de réévaluation	133 120 000	133 120 000
Apports provenant de fusions	40 780 777	40 780 777
Autres réserves	<u>203 835 327</u>	203 835 327

Pour les Dons & legs, le Conseil d'Etat lors de sa séance du 3 décembre 2014, a décidé d'autoriser les Hôpitaux universitaires de Genève à reclasser les fonds alloués par des tiers sans condition dans leurs fonds propres au 31 décembre 2014.

La réserve de réévaluation figurant dans les fonds propres depuis la réévaluation des immobilisations corporelles effectuée lors du passage aux normes IPSAS à fin 2008 a été ajustée pour tenir compte des biens mis au rebut ou complètement amortis à fin 2017. La quote-part correspondante de cette réserve d'un montant de CHF 19'647'226 a été transférée dans la réserve à affecter.

Les apports de fusion d'un montant de CHF 40'780'777 proviennent de l'intégration au sein des HUG des cliniques de Joli-Mont et Montana au 1<sup>st</sup> juillet 2016, en vertu de la loi modifiant la loi sur les établissements publics médicaux (l 11622 du 21.04.2016).

### 17. Prestations médicales, infirmières et thérapeutiques aux patients

	COMPTES 2023 CHF	BUDGET 2023 CHF	COMPTES 2022 CHF
Forfaits DRG hospitalisation	714'488'959	720'265'000	689'039'197
Forfaits journaliers d'hospitalisation	208'263'726	209'122'000	193'906'575
Forfaits ambulatoires	16'983'864	18'913'000	16'413'135
Autres forfaits d'hospitalisation	26'840'316	27'863'000	28'462'738
Participation du canton GE aux patients	0	0	0
Déductions sur le produit des prestations aux patients	-12'707'767	-10'450'000	-22'579'007
	953'869'098	965'713'000	905'242'638

Ce poste comprend les forfaits d'hospitalisation SwissDRG pour les soins somatiques aigus, les forfaits journaliers, les forfaits par service, les forfaits liés au diagnostic, les forfaits d'hôtellerie et de soins et divers forfaits thérapeutiques. Il comprend également les contributions contractuelles et légales liées aux patients et financées par les autorités publiques.

Depuis le 1er janvier 2020, les recettes provenant de prestations hospitalières de soins aigus, soins de psychiatrie et de réadaptation, cofinancées par l'assurance obligatoire des soins et le canton de Genève, comprennent la part cantonale pour un montant de CHF 398'764'934.

#### 18. Prestations unitaires médicales

	COMPTES	BUDGET	COMPTES
	2023	2023	2022
	CHF	CHF	CHF
Prest. unitaires médicales clientèle hosp. div. privée Prest.unitaires médicales clientèle ambul. non privée Prest. unitaires médicales privée ambulatoire Certificats, rapports et expertises	51'059'836 70'434'422 26'078'085 <u>4'335'844</u> <b>151'908'187</b>	46'595'000 64'950'000 21'229'000 <u>1'766'000</u> 134'540'000	49'878'965 63'120'056 24'110'502 2'998'992 140'108'515

En ce qui concerne les prestations unitaires médicales clientèle hospitalière division privée et les prestations unitaires médicales privée ambulatoire, elles sont principalement composées des recettes des honoraires des médecins ayants droit, pour les parts relevant de leur clientèle hospitalisée. Les honoraires des médecins pour clientèle ambulatoire comptabilisés dans ce groupe de comptes proviennent essentiellement de prestations non facturées selon la nomenclature TARMED. Les honoraires ambulatoires facturés selon TARMED sont enregistrés, selon le principe de la nature de prestation, dans les postes autres prestations unitaires hospitalières.

La rubrique « prestations unitaires médicales clientèle ambulatoire non privée» comprend les prestations médicales selon TARMED.

Les honoraires encaissés sont rétrocédés aux médecins, après prélèvement de la part revenant aux HUG (40% pour les honoraires stationnaires et 8% pour l'activité médicale ambulatoire facturée selon TARMED). Les prestations ambulatoires liées aux infrastructures sont acquises à 100% aux HUG.

Les rétrocessions sont comptabilisées en compte de charge sous la rubrique « Charges de personnel » et sont en outre soumises à une retenue attribuée aux fonds de service et aux fonds de péréquation pour la Recherche et l'aide au développement. Depuis 1998, l'AVS est retenue sur la partie rétrocédée aux médecins

#### 19. Autres prestations unitaires hospitalières

	COMPTES	BUDGET	COMPTES
	2023	2023	2022
	CHF	CHF	CHF
Prestations techniques TarMed Prestations techniques non TarMed	174'349'172	159'902'000	165'119'065
	<u>158'933'802</u>	154'737'000	155'633'714
	<b>333'282'974</b>	<b>314'639'000</b>	320'752'779

La rubrique « Autres prestations unitaires hospitalières » comprend les prestations techniques (PT) selon TAR-MED, tous les autres tarifs paramédicaux : logopédie, ergothérapie physiothérapie, etc., et les produits des prestations de laboratoire.

PL 13468 32/52

## 20. Autres produits de prestations aux patients

	COMPTES	BUDGET	COMPTES
	2023	2023	2022
	CHF	CHF	CHF
Autres recettes de prestations aux patients	4'180'422	5'147'000	4'326'306
	<b>4'180'422</b>	5'147'000	4'326'306

Ce poste comprend toutes les prestations aux patients qui ne peuvent pas être comptabilisées dans le groupe des prestations médicales (notes nº 18 à 20). On y trouve principalement la facturation des transports en hélicoptère et des interventions du SMUR (intervention d'un médecin lors d'urgence), ainsi que les recettes des prestations hôtelières non prises en charge par les assurances (cuisine, téléphone, coiffure, pressing, etc).

#### 21. Produits financiers

	COMPTES	BUDGET	COMPTES
	2023	2023	2022
	CHF	CHF	CHF
Produits des loyers	8'453'125	7'762'000	8'245'110
	<b>8'453'125</b>	<b>7'762'000</b>	8'245'110
Produits des intérêts de capitaux Autres produits financiers	42'720 <u>970'409</u> <u>1<b>'013'130</b></u>	0 <u>1'134'000</u> <b>1'134'000</b>	2'555 <u>798'837</u> <b>801'392</b>

Les loyers concernent principalement les loyers des parkings au personnel.

Les produits financiers comprennent les intérêts créditeurs, les intérêts et frais perçus dans le cadre des procédures de recouvrement des débiteurs, ainsi que les gains de change.

## 22. Produits de prestations au personnel et à des tiers

	COMPTES 2023 CHF	BUDGET 2023 CHF	COMPTES 2022 CHF
Nourriture	21'117'084	22'394'000	22'108'289
Prestations à des tiers et assurances sociales	37'822'381	34'751'000	43'501'727
Ventes au personnel et à des tiers	25'041'212	16'881'000	17'083'747
Remboursement du personnel	34'336	2'411'000	34'350
Autres recettes	6'828'447	8'342'000	6'834'433
Déductions sur le produit des prestations aux tiers	111'106	83'000	500'955
·	90'954'565	84'862'000	90'063'502

Le poste ventes au personnel et à des tiers contient principalement des prestations telles que automates à boissons, ventes d'articles divers provenant du magasin central, ventes d'abonnement TPG au personnel, ventes d'entrées piscine ainsi que diverses formations facturées à des tiers. Le poste autres recettes contient principalement les pensions crèches facturées au personnel, la rétrocession des courtiers assurances ainsi que la commission sur perception impôt source.

Selon les IPSAS et le principe de non-compensation des charges et des produits, les produits provenant de la facturation de prestations à des tiers et de la prestation des assurances sociales, qui apparaissaient en diminution des charges, ont été reclassés dans la rubrique des produits de prestations au personnel et à des tiers. Le montant reclassé en produit est de CHF 37'822'381.

### 23. Indemnité de fonctionnement recue

	COMPTES	BUDGET	COMPTES
	2023	2023	2022
	CHF	CHF	CHF
Indemnité de fonctionnement reçue Indemnité complémentaire Part du résultat à reporter à l'Etat	687'435'989 23'246'019 <u>-28'314</u> <b>710'653'694</b>	687'435'989 0 <u>0</u> <u>68<b>7'435'989</b></u>	594'757'916 116'763'193 -101'845 711'419'264

Le poste indemnité complémentaire comprend les montants suivants :

- CHF 22'675'283 approuvé par la commission des finances du Grand Conseil (crédit supplémentaire de CHF 30'000'000 voté en décembre 2023). Le solde de CHF 7'324'717 sera remboursé au Canton
- CHF 570'736 approuvé par la commission des finances du Grand Conseil au titre du financement de l'allocation unique vie chère pour les subventionnés (crédit supplémentaire voté en ianvier 2024)

#### 24. Autres subventions

	COMPTES	BUDGET	COMPTES
	2023	2023	2022
	CHF	CHF	CHF
Autres subventions et dotations internes	<u>1'986'744</u> <b>1'986'744</b>		2'158'234 2'158'234

Le solde se compose des aides financières complémentaires à des projets spécifiques.

PL 13468 34/52

### 25. Contributions de corporations, de fondations et de privés

	COMPTES	BUDGET	COMPTES
	2023	2023	2022
	CHF	CHF	CHF
Contributions de fondations et de privés	11'422'346	400'118	7'920'787
	<b>11'422'346</b>	400'118	<b>7'920'787</b>
Autres fonds - Couverture amortissements	<u>3'907'874</u>	3'531'882	2'562'238
	<b>3'907'874</b>	3'531'882	2'562'238

Ce poste comprend toutes les utilisations des fonds de tiers affectés, hors projets de recherche.

## 26. Charges salariales

La répartition des salaires et indemnités par catégorie professionnelle est la suivante :

	COMPTES 2023 CHF	BUDGET 2023 CHF	COMPTES 2022 CHF
Salaires et indemnités professions			
médicales et de soins	1'046'957'289	1'028'189'000	1'015'353'516
Salaires et indemnités professions d'exploitation	150'989'586	148'650'000	145'482'204
Salaires professions administratives	195'621'251	191'538'000	190'382'150
Prestations des assurances sociales	0	0	0
Mise à disposition de personnel à des tiers	<u>-5'761</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
	<u>1'393'562'365</u>	<u>1'368'377'000</u>	<u>1'351'217'870</u>

Selon les IPSAS et le principe de non-compensation des charges et des produits, les produits provenant de la facturation de prestations à des tiers et de la prestation des assurances sociales, qui apparaissaient en diminution des charges, ont été reclassés dans la rubrique des produits de prestations au personnel et à des tiers. Le montant reclassé en produit est de CHF 37'822'381.

# 7. Matériel médical d'exploitation

	COMPTES	BUDGET	COMPTES
	2023	2023	2022
	CHF	CHF	CHF
Aédicaments Aatériel, instruments, ustensiles, textiles ilms et matériel de photographie	101'674'942	95'799'000	104'253'623
	97'912'696	90'639'000	86'758'788
	4'126	62'000	57'958
roduits chimiques, réactifs et agents diagnostiques	26'359'909	26'802'000	27'595'081
restations médicales, diagnostiques et	9'176'662	9'859'000	10'212'041
hérapeutiques fournies par des tiers	361'638	<u>446'000</u>	-1'862'996
utre matériel médical	235'489'974	<b>223'607'000</b>	227'014'495

# 8. Entretien et réparations

	COMPTES 2023 CHF	BUDGET 2023 CHF	COMPTES 2022 CHF
nstallations à durée illimitée	0	365'000	0
nstallations de longue durée	3'611'508	3'127'000	1'077'431
nstallations de moyenne durée	8'105'193	4'575'000	6'462'635
nstallations de courte durée	5'745'185	6'351'000	6'404'949
nstallations médico-techniques	13'624'824	13'620'000	12'556'450
Outillage et matériel d'atelier	<u>3'975'588</u>	3'573'000	3'740'279
	<u>35'062'299</u>	31'611'000	30'241'744

# 9. Charges d'utilisation des immobilisations

	COMPTES	BUDGET	COMPTES
	2023	2023	2022
	CHF	CHF	CHF
chats d'équipements < 10'000 oyers (selon LAMal) utres loyers (y compris leasing opérationnel)	13'338'580 0 <u>16'584'442</u> <b>29'923'022</b>	13'508'000 404'000 <u>14'783'000</u> <b>28'695'000</b>	11'304'302 697 <u>15'822'280</u> <b>27'127'279</b>

PL 13468 36/52

# 30. Charges financières

	COMPTES	BUDGET	COMPTES
	2023	2023	2022
	CHF	CHF	CHF
Charges des intérêts	-2'534'791 - <b>2'534'791</b>		-1'303'852 -1'303'852

Le taux d'intérêt moyen pondéré est de 1.29 %.

# 31. Autres charges liées aux patients

	COMPTES 2023 CHF	BUDGET 2023 CHF	COMPTES 2022 CHF
Transports de patients par des tiers	6'018'440	5'469'000	6'377'180
Frais de véhicule et de transport liés aux patients	339'885	285'000	336'379
Autres prestations de tiers liées aux patients	207'680	119'000	186'151
Autres frais liés aux patients	7'776'404	4'885'000	6'649'221
	<u>14'342'409</u>	<u>10'758'000</u>	13'548'931

# 32. Autres charges non liées aux patients

	COMPTES 2023 CHF	BUDGET 2023 CHF	COMPTES 2022 CHF
Primes d'assurances	779'437	947'000	860'436
Assurance resp. civile et protection juridique	3'808'360	2'045'000	3'150'840
Cotisations et taxes	2'121'866	2'008'000	1'625'680
Charges de véhicules et de transport	21'690	19'000	23'047
Autres prestations fournies par des tiers	4'493'423	2'774'000	3'918'819
Marchandises de commerce	7'217	0	7'909
Sécurité d'exploitation et surveillance	1'204'079	106'000	1'300'729
Evacuation des déchets	1'608'370	1'648'000	1'618'490
Autres charges d'exploitation	24'932'373	23'512'000	25'542'554
	<u>38'976'815</u>	33'059'000	38'048'504

# Primes d'assurances

Sous cette rubrique sont regroupées les primes d'assurance incendie, vol et divers.

### Assurance responsabilité civile et protection juridique

Sous cette rubrique sont regroupées les primes d'assurances responsabilité civile, ainsi que les frais de franchise sur sinistre et frais de litiges.

États financiers 2023 · Service des comptabilités · 22.02.2024 ·  $\mathbf{30/35}$ 

# Autres prestations fournies par des tiers

Sous cette rubrique sont regroupées les frais de transport, les frais de gestion des stocks ainsi que les frais de livraison.

# Autres charges d'exploitation

Ce groupe principal englobe les charges d'exploitation qui ne figurent pas dans les groupes de comptes précédents. Sous cette rubrique sont regroupées les charges liées aux actions humanitaires et sociales, aux transports des transitaires, à la surveillance du bâtiment, les projets soutenus par la Direction générale ainsi que la part des facturations assureurs dédiée aux investissements, reversée à l'Etat.

# 33. Mise à disposition des bâtiments et équipements

Suite à l'entrée en vigueur de la LGAF mise à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les subventions non monétaires ne sont plus comptabilisées dans l'état de la performance financière mais figurent à titre informatif dans l'annexe aux états financiers (art. 44, LGAF).

Les chiffres communiqués par l'Etat de Genève pour l'exercice 2023 sont les suivants :

Subvention non monétaire HUG pour
 Dont intérêts pour
 Dont amortissements pour
 CHF 9'766'232
 CHF 22'882'929

# 34. Relations avec les parties liées

# Transactions avec l'Etat

Sont considérés comme parties liées tous les établissements publics autonomes ainsi que les différents services de l'Etat de Genève. Les HUG sont en relation pour diverses facturations de biens et services avec les principales parties liées suivantes:

# Etat de Genève

- Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSM)
- Pouvoir judiciaire (PJ)
- Département des finances et des ressources humaines (DF)

Produits:	CHF	CHF
DSM - Indemnités et subventions complémentaires de l'Etat reçues DSM - Part cantonale sur prestations hospitalières DSM - Prestations hospitalières - Médecine pénitentiaire (SAPEM) PJ - Prestations Ministère Public et Service Financier Police	710'653'694 398'764'934 2'735'157 5'997'351	711 '521 '109 385 '967 '420 2 '645 '305 4 '768 '076
Part du résultat à reporter:	2023 CHF	2022 CHF
DSM - Part du résultat à reporter	28'314	101'845

PL 13468 38/5

# Entreprises de droit public / Fondations et autres parties liées

- Services industriels de Genève (SIG)
- Transports publics genevois (TPG)
- Université de Genève UNIGF

Charges:

- Office Cantonal des Assurances Sociales (OCAS)
- Institution Genevoise de Maintien à Domicile (IMAD)
- Haute Ecole Spécialisée Santé-Social de Suisse Romande (HES-SO)

SIG - Eau, énérgie, combustible et évacuation de déchêts	38 099 023	34 374 263
UNIGE - Salaires, matériel médical et frais administratifs	3 427 131	4 239 735
OCAS - Charges sociales	209 866 068	204 737 685
Produits:	2023 CHF	2022 CHF
UNIGE - Salaires, locations et diverses prestations	6 235 372	5 066 436
IMAD - Repas. pharmacie. stérilisation et prestations diverses	8 235 877	9 046 699

# Banque Cantonale de Genève (BCGE)

HES-SO - Retrocessions stages HES

La Banque Cantonale de Genève est un partenaire privilégié dans le financement de divers projets de l'institution, notamment en ce qui concerne les crédits pour le financement du bâtiment des laboratoires, la rénovation des étages du secteur privé et les emprunts hypothécaires liés aux actifs affectés (voir notes 9 et 12).

# Principaux dirigeants

# Conseil d'administration (composition au 31.12.2023)

Président du conseil d'administration: M. CANONICA François

#### Autres membres:

M. MAURIS Alain-Dominique

M. ALBORINO Domenico M. MAYOU Roger M. PAOLI Gérard Mme BOLAY Lolv Mme PIGNAT Sonia Mme DEMATRAZ Laurence M. DENEYS Roger M. POGGIA Mauro Mme GRANDI Sophie Mme SAF7 Odette Mme HUMMEL STRICKER Cornelia M. SANDOZ Olivier M. LEYVRAZ Pierre-François M. SPECKERT Edric M. MATTER Michel M. VAN DELDEN Christian Mme MAULINI Gabrielle M 7ANFILA Lucien

États financiers 2023 · Service des comptabilités · 22.02.2024 · 32/35

2023

CHF

2 198 689

2022

CHF

2 179 538

Selon les dispositions de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, et le processus de renouvellement des conseils d'administration et des fondations des institutions de droit public, le Conseil d'Etat genevois a nommé Alain-Dominique Mauris en tant que nouveau président du conseil d'administration des HUG.

Le mandat d'Alain-Dominique Mauris en qualité de président s'étend sur une période de 18 mois, liée à la durée de mandat maximale fixée par la loi (15 ans). Caroline Kant lui succédera en principe comme présidente en septembre 2025.

La nouvelle composition du conseil d'administration assurera la législature du 1er février 2024 au 31 décembre 2029

# Comité de direction (composition au 31.12.2023)

Président du comité de direction : M. LEVRAT Bertrand

# Autres membres permanents:

Mme TISSANDIER Frédérique

M. GEISSBUHLER Antoine Mme MERKLI Sandra
M. KOLLY Alain M. NICOLIER Patrick
M. MATHIEU Rémy M. PERRIER Arnaud

# Rémunération brute

	2023 CHF	2022 CHF
Conseil d'administration	396'500	382'000
Comité de direction	2'610'276	2'403'813

# 35. Instruments financiers

Conformément aux principes comptables internationaux du secteur public, les HUG ont adopté la norme IPSAS 41 sur les instruments financiers, effective depuis le 1er janvier 2023.

Les actifs financiers comprennent les disponibilités, les débiteurs clients et le compte courant «Etat de Genève». Les passifs financiers se composent des fournisseurs et autres créanciers, ainsi que des emprunts.

# Risaue de crédit

Le risque de crédit représente la perte qui devrait être enregistrée si le co-contractant d'un instrument financier manque à une de ses obligations. L'institution travaille avec des établissements bancaires de renom sur la place financière genevoise et Postfinance. Les HUG n'anticipent aucune perte qui résulterait de la défaillance de ces dernières et estiment qu'il n'y a pas de concentration significative du risque de crédit pour ses actifs financiers.

## Juste valeur

La norme IPSAS 41 exige une évaluation initiale des instruments financiers à la juste valeur, suivi d'un réexamen régulier et d'une réévaluation en fonction des conditions du marché et des scénarios économiques prévus. La juste valeur est déterminée en prenant en compte les informations disponibles sur les marchés actifs, lorsque disponibles, ou en utilisant des techniques d'évaluation appropriées en l'absence de marchés actifs.

La juste valeur des disponibilités, du compte courant Etat de Genève, des fournisseurs et autres créanciers ainsi que des emprunts ne diffère pas significativement de leur valeur au bilan.

PL 13468 40/52

# 36. Engagements conditionnels et éventuels

#### Donation SI Route de Chêne

Par contrat de donation signé le 23 novembre 2015, la Fondation Hans Wilsdorf (la Donatrice) a cédé gratuitement aux Hôpitaux universitaires de Genève (le Donataire) la SI Route de Chêne A SA dont le capital-actions de CHF 100'000 est entièrement libéré.

Un accord entre le groupe Hirslanden et les HUG a été trouvé et la vente de la SI a été réalisée au mois de juin 2023. Le produit de cette opération a été affecté selon la volonté du donateur et attribué à des projets définis par le comité de direction.

# Garantie en rapport avec opération de crédit

Les HUG sont garants des engagements leasing pour le compte de la Swiss Foundation for Innovation and Training in Surgery (SFITS) à hauteur de CHF 2'800'000.

#### CPFG

En vertu de l'art. 7A du REEF, les entités n'ont pas l'obligation de mentionner l'incidence de la dérogation à la norme IPSAS 39 dans les états financiers. Cette incidence peut être mentionnée pour autant que ces données soient produites par la caisse de pension concernée.

A noter que la CPEG a fourni, pour la date de bouclement, des données 2022 non vérifiées par l'expert agréé et non auditées par l'organe de révision.

# CPEG - Déficit technique (différentiel par rapport à la pleine capitalisation)

	Situation au 31.12.2023 CHF	Situation au 31.12.2022 CHF
Degré de couverture de la CPEG selon l'article 44 OPP2	75.1%	72.6%
Capitaux de prévoyance des assurés actifs HUG, y compris provisions Capitaux de prévoyance des pensionnés HUG, y compris provisions	3'452'835'446 3'119'707'120	3'479'549'208 3'032'383'220
Montant du déficit technique de l'employeur (HUG)	1'636'563'099	1'784'269'485

La valeur du déficit technique est issue du calcul de la CPEG selon leurs normes statutaires. Le calcul de ces engagements selon la norme IPSAS 39 donnerait une valeur différente, sensiblement plus élevée.

# 37. Actif éventuel – Gestion du recouvrement des factures médicales antérieures au 30 juin 2015

Par jugement du Tribunal Correctionnel du 21 décembre 2018 et confirmé par le Tribunal Fédéral le 22 décembre 2020, l'ancien responsable des comptabilités, et l'avocat mandaté pour le recouvrement, ont été condamnés conjointement et solidairement à payer aux Hôpitaux universitaires de Genève la somme de CHF 20'460'487, à titre de réparation du dommage matériel.

Le Tribunal Fédéral a par ailleurs rejeté tous les recours. Les condamnations prononcées contre les prévenus en dernière instance cantonale sont ainsi confirmées.

Une telle créance doit être reconnue à sa juste valeur selon les normes IPSAS. En l'absence de l'évidence que les condamnés puissent payer cette somme, les HUG considèrent ce montant comme un actif éventuel ne pouvant pas être comptabilisé en l'état dans les comptes.

# 38. Evénements postérieurs à la date de clôture

Les HUG n'ont pas connaissance d'évènements postérieurs à la date de clôture nécessitant une information au sens de la norme IPSAS 14 « Evénements postérieurs à la date de reporting ».

PL 13468 42/52

# ANNEXE 2



Hôpitaux Universitaires de Genève

Révision des comptes au 31 décembre 2023 Lettre de recommandations

29 février 2024

# mazars

# mazars

CONFIDENTIEL

Au Conseil d'administration des Hôpitaux universitaires de Genève Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4 1205 Genève

Genève, le 29 février 2024

Mesdames, Messieurs,

Dans la cadre de l'audit des comptes annuels des Hôpitaux universitaires de Genève (« HUG ») pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 nous vous présentons nos constatations en rapport avec le système de contrôle interne.

Ce rapport fait partie intégrante de notre rapport défaillé au Conseil d'administration. Il contient les constatations importantes que nous avons faites lors de la vérification de l'existence du système de contrôle interné.

Notre audit à été effectué conformément à la confirmation de mandat. Nos constatations résultent des vérifications de l'existence du système de contrôle interne et sont.

Notre audit a été effectué conformément à la confirmation de mandat. Nos constatations résultent des vérifications de l'existence du système de contrôle interne et sont décrites en détail aux chapitres 2 et 3. Pour certains domaines choisis, nous avons également procédé à des vérifications de l'efficacité du SCI.

En vue d'émettre une opinion sur l'existence du système de contrôle interne, nous avons effectué notre vérification conformément à la Norme d'audit suisse 890. Nous avons présenté le projet de ce rapport à Monsieur Rémy Mathieu et Monsieur Jean-Claude Esaki. Nous restons à votre entière disposition pour vous fournir de plus amplées explications sur les différents points du présent rapport.

Par la même occasion, nous souhaiterions remercier la direction et les collaborateurs des HUG pour le soutien apporté durant nos travaux d'audit et nous réjouissons de la collaboration future.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

MAZARS SA

Fanny Chapuis Expert-réviseur agréée (Réviseur responsable) Jean-Christophe Bodez Expert-réviseur agréé

# Sommaire

- 01 Approche d'audit Revue de l'environnement de contrôle interne
- 02 Constatations et recommandations 2023
- Suivi des constatations et recommandations des exercices antérieurs

# Résumé des constatations

# Etendue de la révision

En notre qualité d'organe de révision des Hôpitaux universitaires de Genève (« HUG »), nous avons effectué, la révision finale des comptes annuels ainsi qu'une vérification de l'existence du système de contrôle interne prévus dans le champ de l'audit selon notre plan de rotation.

# Analyse globale

Nous résumons nos constatations comme suit dans les slides suivants par ordre chronologique en dissociant la partie relative à l'environnement informatique de celle concernant l'environnement comptable et financier.

#### Constatations 2023

Ci-après, les constatations relevées en 2023 :

4 nouvelles constatations

Au chapitre 2, vous trouverez le détail relatif aux constatations de l'année 2023 ainsi que la prise de position de la Direction.

# Suivi des constatations antérieures

- Ci-après, le suivi des constatations reportées des années antérieures :
- 7 restent ouvertes, avec des progrès réalisés pour un certain nombre d'entre
- 2 sont clôturées

Au chapitre 3, vous trouverez le détail relatif aux modifications par rapport à l'année précédente comprenant les constations des années précédentes, notre mise à jour y relative ainsi que la prise de position de la Direction.

PL 13468 44/52



# Revue de l'environnement de contrôle interne

# Programme de travail

#### Vérification de l'existence du SCI

La vérification de l'existence du SCI est requise par la loi. Sur la base de notre comaissance du mandat et en collaboration avec la Direction, nous avons défini l'étendue de cette vérification de l'existence du SCI avec le recensement de tous les processus d'importance pour l'établissement des états financiers.

Pour cette vérification, nous nous assurons que le SCI est toujours en place, qu'il est documenté de manière appropriée et mis à jour, ainsi que déployé dans l'organisation, notamment :

- La conception du SCI doit répondre aux exigences minimales ;
- Les principaux processus ont été définis et les contrôles clés documentés:
- Les processus et contrôles décrits sont compris et appliqués par les collaborateurs des HLIG

#### Vérification de l'efficacité du SCI

Pour certaines positions des comptes annuels, nous optons pour une approche d'audit basée sur les contrôles (assurance quant à l'efficacité du SCI afin de réduire les tests de détail).

Cette vérification s'appuie sur des sondages supplémentaires, afin de s'assurer de l'efficacité des contrôles effectués et d'évaluer si le SCI est fiable et permanent et s'il fonctionne correctement. Ceci suppose ainsi que :

- La conception du SCI ait atteint un degré de maturité élevé ;
- Les modifications dans les processus et contrôles clés soient maintenues à jour et documentées;
- Les contrôles soient effectués régulièrement et correctement et que l'exécution de ces contrôles soit documentée et vérifiable.

Processus	Revue 2023
Contrôles au niveau de l'établissement HUG	Х
Contrôles généraux informatiques (ITGC)	х
Produits de l'activité médicale / Débiteurs	X
Investissements et immobilisations	Х
Achats / Fournisseurs	X
Stocks et inventaires	X
Trésorerie	Х
Gestion des ressources humaines / Paie	Х
Bouclement comptable	X



# Constatations et recommandations 2023

# Récapitulatif

Référence	Processus	Recommandations	Priorité
2023-01	Revenus / Admissions	Mettre en place d'un suivi des contrôles qualité aux admissions	•
2023-02	Débiteurs	Automatiser du calcul de la dépréciation des créances	
2023-03	Paie	Contrôler périodiquement en central les soldes des compteurs (vacances, temps, jours fériés)	•
2023-04	Inter compagnies	Renforcer les contrôles sur les soldes avec les entités du Canton à la clôture	

6

# Constatations et recommandations 2023

# N° 2023-01 – Revenus / Admissions – Mettre en place d'un suivi des contrôles qualité

#### Observations

La matrice des risques Admissions – Facturations prévoit un « contrôle trimestriel par le responsable de Centre d'admission et de facturation (CAF) des Départements médicaux de la liste générée par BO-Daisi « Qualité admission ».

L'objet de ce contrôle est d'identifier parmi les dossiers facturables des anomalies / incohérences qui ne sont pas automatiquement bloquées de manière préventive par Opale. Il a été mis en place pour améliorer la qualité de la facturation via une meilleure qualité de saisie des informations recueillies lors des admissions. Nous comprenons qu'en pratique cette liste est mise à disposition des CAF de manière hebdomadaire.

Nous constatons que les contrôles réalisés sur la base de cet état ne sont pas formalisés, il n'est donc pas possible de savoir s'ils sont réalisés. Pourtant, dans l'attente de la mise en place de DPA2, nous comprenons qu'il s'agit d'un contrôle clé du processus d'admissions/facturation.

#### Risques

Facturation erronée générant des contestations et des difficultés de recouvrement

### Recommandations

Nous recommandons de formaliser les contrôles qualité réalisés sur la base de l'état issu de la requête

 Vérifier la réalisation de ces contrôles 2. Objectiver le résultat des contrôles réalisés 3. Pouvoir identifier les actions à mettre en place en amont dans le processus Admissions afin de réduire le nombre d'anomalies détectées par la requête.



#### Commentaire de la Direction:

Les fichiers de contrôle sont actuellement mis à disposition par la GAP mais sont utilisés de manière inégale par les responsables de CAF.

La première évolution consistera à transmettre systématique et de manière automatique les fichiers de contrôles aux responsables de CAF et aux RAF.

Par la suite, des contrôles du traitement de ces fichiers seront effectués et des retours systématiques seront faits vers les CAF.

Ces retours seront consolidés et pris en compte dans les séances régulières réalisées avec les CAF afin d'améliorer les pratiques en amont et de manière transversale

#### Personne responsable:

Viviane Malet (Cheffe de service – Gestion administrative des patients)

Délai: Fin 1er semestre 2024

Constatations et recommandations 2023

N° 2023-02 – Débiteurs – Automatiser du calcul de la dépréciation des créances

#### Observations

En 2023, les modalités de calcul de la dépréciation des créances dans les comptes des HUG ont évolué. Alors que jusqu'à présent une dépréciation forfaitaire basée sur l'amtériorité était appliquée, désormais un taux de recouvrement moyen est calculé pour trois catégories de débiteurs (assureurs, patients étrangers, patients suisses).

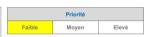
Nous observons que si les taux de recouvrement sont automatiquement calculés dans le SI, la dépréciation par catégorie de débiteurs est ensuite calculée manuellement à partir des états des restes à recouvrer.

#### Risques

Erreur de calcul de la dépréciation des créances

#### Recommandations

Nous recommandons d'automatiser le calcul de la dépréciation



# Commentaire de la Direction:

Cette analyse est prévue trimestriellement avec une attention particulière au bouclement annuel.

Nous étudierons son automatisation avec le SID et envisagerons la mise en place en fonction du rapport cout bénéfice.

#### Personne responsable:

Christophe Vaselli (Adjoint de direction – responsable pôle comptabilité)

Délai: Décembre 2024

PL 13468 46/52

# Constatations et recommandations 2023

N° 2023-03 – Paie - Contrôler périodiquement en central les soldes des compteurs (vacances, temps, jours fériés)

#### Observations

Nous avons identifié lors de nos tests sur les provisions jours fériés et heures supplémentaires des matricules pour lesquels les soldes étaient négatifs parfois de manière significative.

Il apparait que les soldes négatifs qui viennent réduire ces provisions sont des anomalies qui n'ont pas été détectées dans le processus de clôture en l'absence de contrôle sur les soldes extraits de VRH au 31 décembre 2023

De même il apparait que des soldes heures supplémentaires significatives existent ce qui pourrait être non conforme aux règles de gestion du temps de travail.

# Priorité Faible Moyen Elevé

#### Commentaire de la Direction:

Historiquement, un contrôle semestriel non formalisé était effectué par la DRH, qui n'a pas été effectué en décembre 2023 par omission, mais qui a été exécuté au semestre 1/2023.

Nous proposons de mettre en place dès 2024 un contrôle trimestriel formalisé des soldes des compleurs horaires, fériés et vacances non conformes, piloté par l'équipe de gestion des temps. Il sera adressé aux RRH des départements pour corrections et demande de mise en conformité, avec une demande de validation systématique et explicite des RRH pour l'ensemble de leurs publics et lusification pour les écarts sionificatifs.

#### Personnes responsables:

Florence Aeschbach Duc. adjointe DRH

Christelle Girard-dit-Calaman, cheffe de secteur

Délai: 30.06.2024

#### Risques

Sous-estimation des provisions pour heures supplémentaires et jours fériés

#### Recommandations

Nous recommandons de mettre en place des contrôles périodiques sur les soldes de tous les compteurs (jours fériés, heures supplémentaires, vacances) afin de détecter et corriger les anomalies.

Cette recommandation vient en complément de la recommandation relative au contrôle mensuel des plannings dont la mise en œuvre viendrait réduire le risque que ces anomalies dans les compteurs existent (recommandation 2022-05)

# Constatations et recommandations 2023

N° 2023-04 - Inter compagnies - Renforcer la documentation du contrôle des soldes inter compagnies

#### Observations

Chaque année les entités du Canton de Genève procédent à la déclaration de leurs soldes inter compagnies sur un portail mis à disposition du Canton. Nous avons constaté que la documentation des montants déclarés par les HUG était insuffisante, rendant difficile leur rapprochement avec la balance dénérale.

# Priorité Faible Moyen Elevé

# Commentaire de la Direction:

Les contrôles sont effectués dans le cadre de la consolidation des comptes avec l'Etat de Genève. La documentation de ces contrôles sera revue et

détaillée dans le cadre du bouclement des comptes 2024.

# Personne responsable:

Christophe Vaselli (Adjoint de direction – responsable pôle comptabilité)

Délai: Décembre 2024

#### Risques

Perte de connaissance dans le processus de déclaration des soldes inter compagnies en cas de départ du responsable.

#### Recommandations

Nous recommandons de renforcer la documentation du contrôle des soldes inter compagnies à la clôture réalisé par les HUG.



Suivi des constatations et recommandations des exercices antérieurs

# Récapitulatif

Référence	Processus	Recommandations	Priorité	Statut
02 - Suivi des constatations des années antérieures				
2020-02	Revenu / ITGC	Opale – Mettre en place une revue périodique des utilisateurs pour s'assurer que leurs droits d'accès sont en relation avec les postes qu'ils occupent.	-	Clôturée
2020-06	Stocks pharmacie	Valoriser les stocks déportés dans les services de soins		Ouvert
2020-08	Revenu / ITGC	Prévoir un plan de reprise des activités et tester la restauration de sauvegardes.	•	Ouvert
2022-01	Revenu	Automatiser la création des volets de facturation dans Opale		Ouvert
2022-02	Achats	Mettre à jour plus fréquemment les prix dans Cegid de telle manière à réduire le nombre de litiges prix lors de la validation des factures.	•	Ouvert
2022-03	Achats	Restreindre aux seules situations d'urgence les achats réalisés sans commande préalable de produits ne faisant pas partie de la liste des exceptions		Ouvert
2022-04	Fournisseurs	Sécuriser la saisie des nouveaux IBAN Fournisseurs	•	Clôturée
2022-05	Paie	Formaliser le contrôle des plannings dans les services de soins		Ouvert
2022-06	Trésorerie	Réaliser des inventaires également pour les caisses annexes		Ouvert

→ Faible → Moyenne → Elevée

Suivi des constatations et recommandations des exercices antérieurs

N° 2020-02 - Opale - Mettre en place une revue périodique des utilisateurs pour s'assurer que leurs droits d'accès sont en relation avec les postes qu'ils occupent

# Observations 2021 PwC notait qu'il n'existait pas de revue formalisée des droits d'accès des utilisateurs Opale et réalisée par des responsables métiers. Lors de l'audit 2022 nous avons été informés du lancement futur du projet IAM (Identity and Access Management). Mise à jour 2023

Nous notons que le projet IAM se met en place progressivement.

Les accès Opale ont été contrôlés en 2023.

# Risques

Des utilisateurs disposeraient de droits non alignés avec leur métier et leur permettant d'effectuer des actions illégitimes.

# Recommandations

Dans l'attente de la mise en place du projet IAM, il faut sensibiliser les responsables de services à revoir régulièrement les profils et accès de leurs employés.



PL 13468 48/5

Suivi des constatations et recommandations des exercices antérieurs

N° 2020-06 – Stocks – Valoriser les stocks déportés dans les services de soins

#### Observations 2021

Il avait det constaté que, par simplification, certains stocks sont considérés comme utilisés/vendus des leur sortie du magasin central ou de la pharmacie. De ce fait, ils ne sont plus valoriés en comptabilité, ce qui allège leur suivi opérationnel. Cela concerne notamment le stock se trouvant dans les blocs opératoires. Lors des tests réalisés par PwC en 2021, il avait été identifié un montant important de stock sorti du magasin central ou de la pharmacie, comptablement consommé mais physiquement veistant. Dans les comptes 2022 les stocks aux blocs opératoires et suivis dans Qualiac avaient été valorisés pour la première fois. Par contre les autres « stocks tampons » n'étaient pas encore comptabilisés.

#### Mise à jour 2023

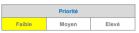
Les stocks dans les armoires informatisées dans les unités de soins ont été valorisés au 31.12.2023. Ils représentent un montant de 3.6MCHF. La valorisation des stocks situés dans les autres armoires doit encore faire l'objet d'une estimation pour la clôture 2024.

#### Risques

Risque de sous-évaluation des stocks

#### commandations

Nous recommandons de réaliser une estimation des stocks déportés dans les services (autre que ceux des blocs opératoires et des armoires à pharmacie informatisées).



#### Commentaire de la Direction:

La comptabilisation des stocks des blocs opératoires a été corrigée dans les comptes 2022 et ceux des armoires à pharmacie en 2023.

Un travail d'identification et de valorisation des stocks déportés dans les unités (hors armoires à pharmacie) sera effectué durant l'année 2024, afin d'évaluer la pertinence d'une évaluation complémentaire des stocks des armoires de toutes les unités de l'incititution

#### Personne responsable:

Christophe Vaselli (Adjoint direction - Responsable pôle comptabilité)

Délai: 2024

13

Suivi des constatations et recommandations des exercices antérieurs

N° 2020-08 – Opale – Prévoir un plan de reprise des activités et tester la restauration de sauvegardes

#### Observations

Le risque de non-continuité de l'exploitation et reprise des activités est un sujet majeur.

Au ours de nos entretiens, nous avons pris connaissance du programme PRI/PCI en cours (plan de reprise et continuité des activités informatiques). Nous notons que depuis décembre 2022 des tests de restaurations unitaires sont effectués. Nous notons également qu'une solution de gestion documentaire a été mise en place, ocei pour assurer une pérennité de la base de connaissances.

# Mise à jour 2023

Par échange avec le Responsable du domaine ServiceDesk et Production, nous comprenons qu'un premier test PAI-PCI a été mis en place e 2023 sur une application hors de notre périmètre d'audit. Toutléois, ai été mentionné que, bien que ces travaux soient menés en « best effort », les applications critiques se verront faire l'objet de ces tests en roulement les prochaines années. Nous suivrons le point l'an prochain.

# Risques

Impossibilité de restaurer les dernières sauvegardes en cas d'incident majeur et par conséquent perte de la continuité de l'activité.

#### Recommandations

Il est difficile de recommander un test de restauration global, tant le risque inhérent à ce test est important. Nous souhaitons toutefois appuyer l'importance d'un tel projet et de maintenir ce point de discussion pour le suivi des efforts dans le domaine



# Commentaire de la Direction:

Nous avons dédié un chef de projet, qui recueille les procédures de restaure de toutes les applications Nous avons testé en 2023 la reconstruction des applications critiques Carl (GMAO) et Opale (finances)

Poursuite en 2024

Personne responsable: Julien Tiphaine, DSI (Responsable de domaine Services et Production)

Délai: sans délais, action en continu

Suivi des constatations et recommandations des exercices antérieurs

N° 2022-01 – Facturation – Automatiser la création des volets de facturation dans Opale

#### Observations

Lors de l'admission des patients l'ensemble des informations administratives nécessaires à la facturation sont collectées. Ces informations, en complément du codage de l'activité médicale (stationaire ou ambutatorie) réalisée une fois que les soins ont été prodigués, et des tarfis pré-paramétrés (DRG, TARMEO...), permettent de facturer les débletures (Cantons, assureurs, patients).

Nous avons constaté durant nos procédures d'audit que lors de la facturation de l'EDS, les volets de facturation (séction des tiers) ainsi que les conventions applicables dovient être créés manuellement (sauf pour la part du Cantion), ce qui engendre un risque d'erreur, sur un processus de facturation en charge de plus d'un million de facturation chaque année.

# Mise à jour 2023

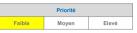
Le projet DPA2 est toujours en cours

# Risques

Un risque d'erreur dans le choix des tiers à facturer ou des conventions applicables, sur la base des données administratives, existe.

#### Recommandations

Nous recommandons d'automatiser le processus d'émission des factures. Nous comprenons qu'un projet de refonte intégrale du Dossier Patient Administratif est actuellement en cours avec une mise en production prévue pour 2024 et qui prévoit notamment le traitement automatique des factures.



#### Commentaire de la Direction:

Le projet DPA2 en cours réalisation a pris beaucoup de retard. Un de ces volets concerne la prise en compte des données d'admission, de (stationaire pour ambulation) afin de créer les volets de facturation adéquats et de déterminer le système de facturation.

#### Personnes responsables:

Chef de projet DSI

Délai: Fin 2025

15

Suivi des constatations et recommandations des exercices antérieurs

N° 2022-02 – Achats / Fournisseurs – Mettre à jour plus fréquemment les prix dans Cegid de telle manière à réduire le nombre de litiges prix lors de la validation des factures.

# Observations

Lorsqu'une facture est reçue au département fournisseurs, elle est enregistrée dans Cepid et une réconciliation est faite avec la commande. Si une différence supérieure à 2% est identifiée entre le prix commandé et le prix facturé, le système bloque la facture. Le "flüge prix" est alors envoyé à la centrale d'achat qui est chargée de modifier le prix afin que la facture puisse être payée, sans avoir nécessairement tous les éléments pour expiquer l'écart et confirmer le prix facturé. Cette situation peut concerner des frais annexes (transport par exemple) qui ne peuvent pas être anticipés, mais aussi des situations où le prix d'achat n'a pas été más à jour avant la passation de la commande.

#### Mise à jour 2023

Une nouvelle organisation de la CAIB est entrée en vigueur en octobre 2023, elle devrait notamment permettre de réduire le nombre de litiges prix. Par ailleurs nous comprenors u'uil n'y a plus de blocage dans le système pour un litige prix concernant les frais de transport depuis octobre 2023. Les frais de transport sont désormais contrôtés une fois par mois sur la base d'un rapport analysé par la CAIB. Mammoins, nous ne constations pas de diminiturion des litiges nix en novembre et décembre 2023

#### Risques

Risque de litiges fournisseurs, risque de fraude

#### Recommandations

Les prix négociés devraient être mis à jour plus régulièrement par la centrale d'achat pour réduire le nombre de litines prix et ainsi réduire les risques



# Commentaire de la Direction:

Le traitement des litiges prix pour les frais de transport a été modifié en octobre 2023. Les déblocages individuels dans CEGID seront remplacés par des contrôles à postériori via différents rapports.

La réorganisation en cours de la CAIB répondra à la problématique des autres litiges prix en assurant un meilleur suivi et mise à jour de la base articles.

#### Personne responsable:

Elvis Fontaine (Directeur CAIB)

Délai: Fin 2025

PL 13468 50/5

Suivi des constatations et recommandations des exercices antérieurs

N° 2022-03 – Achats / Fournisseurs – Restreindre aux seules situations d'urgence les achats réalisés sans commande préalable de produits ne faisant pas partie de la liste des exceptions

#### Observations

Le processus d'engagements prévoit qu'une commande soit créée dans Cegid, soumise à validation, puis réconciliée à la facture une fois celle-ci reçue. Pour certains achats comme l'énergie ou les fluides (liste prévue dans la directive des achats), une procédure simplifiée est prévue. Cependant, il existe des situations particulières, notamment en cas d'urgence dans les services de soins, pour lesquelles des produits non listés dans la Directive des achats sont achetés en debnor de la procédure d'achat habituelle et sans qu'un bon de commande ne soit préparé et validé. Pour ces situations, une procédure dérogabrier prévoit que, lorsque la facture est reque, une commande de mise en conformité, dite « CONT», est créée pour venir régulariser l'engagement de la dépense. En diminution ces dernières années, cette procédure de mise en conformité peut néammines concerne encore pulsaieurs centaines de factures par mois.

#### Mise à jour 2023

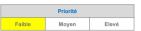
De nouveaux type de prestations ne nécessitant pas de commande et ne devant donc pas générer de « CONF » on tété identifiées et reparamétrées dans le système. Par allieurs, un rapport a ét mis en place afin de suivre les « CONF » résiduelles, ce qui pourrait permettre d'identifier d'éventuelles actions complémentaires à mener. Méanmoins, nous constantos qu'en 2033 i ya eu eu moyenne 78 factures de type « CONF » par mois ce qui représente un montant total annuel de 35MCHF. Nous préconisons que la Direction fixe un sevil accentable.

#### Risques

Risque de litiges prix et litiges fournisseurs

#### Recommandations

Poursuivre les efforts de réduction du nombre de commandes de mise en conformité, ce cas de figure ne devant être limité qu'à des cituations expentionnelles / d'urrences inhérentes à l'activité de soins



# Commentaire de la Direction:

L'utilisation des CONF est inscrite dans la directive des achats. Leur but est justement d'ajouter un niveau de contrôle et de validation identique au processus « classique »

Leur existence est justifiée par un besoin opérationnel. Leur augmentation ne représente pas pour la direction de risque supplémentaire de litige. Néanmoins, les rappels et information se poursuivent à l'attention des utilisateurs pour que ce processus reste limité au reafre rui a été nosé.

Une estimation du seuil sera faite en 2024 en collaboration avec la DF et le SACI

#### Personne responsable:

Flyis Fontaine (Directeur CAIR)

Délai: Pas de délai, suivi en continu

17

Suivi des constatations et recommandations des exercices antérieurs

N° 2022-04 - Fournisseurs - Sécuriser la saisie des nouveaux IBAN Fournisseurs

#### Observations

Toutes les personnes du département fournisseurs peuvent compléter ou modifier des coordonnées bancaires des fournisseurs dans le système mais seulement 3 personnes s'occupent de cette tâche. Un rapport peut être extrait du système recensant toutes les créations et modifications faitles par collaborateur, cependant, ce rapport n'est pas extrait de manière régulière et de plus, la revue du document n'est pas formalisée

#### Mise à jour 202

Un rapport mensuel a été mis en place concernant toutes les créations et modifications des coordonnées bancaires, il permet d'effectuer une revue des initilises des personnes ainsi que de vérifier sur un écharien de 3 créations/modifications au niveau des coordonnées bancaires. Nous avons pu vérifier l'existence de ces contrôles.

# Risques

Risque de versements indus à des tiers, tout particulièrement à l'étranger

Risque mitigé par l'existence de contrôles réalisés par les banques

#### Recommandations

Nous vous recommandons de mettre en place une validation par une deuxième personne, des créations et modifications apportées sur les coordionnées bancaires d'une fiche frourisseur, soit au cas par cas, soit la revue et la formalisation du rapport énoncé ci-dessus. Nous vous recommandons aussi de contrôler tout particulièrement les nouveaux IRAM des banques suttées à l'étranget.



Faible	Moyen	Elevé

Priorité

Suivi des constatations et recommandations des exercices antérieurs

N° 2022-05 – Paie – Formaliser le contrôle des plannings dans les services de soins

#### Observations

Le paiement des indemnités horaires (jours fériés, week-ends, nuits) est directement lié aux plannings des salariés. Elles sont payées sur la paie du mois suivant la réalisation de l'activité à rémunérer.

Les plannings sont établis de manière prévisionnelle dans le module planning de VisionRH par la hiérarchie (environ 350 responsables plannings aux HUG) puis doivent être mis à jour par ces mêmes personnes afin qu'ils correspondent à l'activité réellement effectuée et ainsi tenir compré des inévitables changements liés par exemple à l'absentièsme. Diverses procédures sont mises en œuvre par les HUG pour alerter la hiérarchie et les salariés de la nécessité de contrôler les plannings dans les temps impartis.

Le jour de la date butinir de validation fixée dans le calendriar de paie, il est considéré que tous les plannings ont été contrôlésmis a jour. Ils sont aiors automatiquement validés par le système, avec comme conséquence directe la mise en paiement de l'ensemble des indemnités concernées. Aucure validation formelle n'est donc demandée à la hiérarchie, que cela soit à priori ou à postériori.

Une fois les plannings automatiquement validés et les indemnités payées, une procédure spécifique est mise en œuvre pour effecture les éventuelles corrections de pale. Ains les modifications de planning rétroactives ne sont possibles que par les collaborateurs de la gestion des temps (entité séparée du service de la rémunération) sur justification expresse de la hisirarchie.

#### Mise à jour 202

Nous avons détecté des anomalies dans les soldes de compteurs vacances, jours fériés et heures supplémentaires qui reflètent une insuffisance de contrôles régulier des plannings.

#### Risques

Le nombre élevé d'employés dans un contexte de fort absentéisme augmente le risque d'erreur. Il existe un risque que des variables indues (par exemple liés à des absences de courtes durées) soient payées et que ces indus ne soient jamais édectés / régularisés. Le risque de non-exhaustivité est jugé très faible.

#### Recommandations

Dans le cadre du projet de migration vers un nouveau logiciel de gestion des plannings, prévoir une validation formelle des plannings dans les services de soins par la hiérarchie. Ceci permettrait de mieux sécuriser le paiement des indemnités horaires ainsi que le suivi des compteurs temps (heures supplémentaires, jours fériés, vacances).



#### Commentaire de la Direction:

La DRIH estime les processus en cours comme suffisants. La validation automatique non bloquante par les responsables de planning est considérée comme formelle. Elle peut donner lieu à des correctifs ultérieurs (ces derniers sont minimes).

En 2023, nous avons renforcé le suivi et la coordination Gestion des temps et Rémunération .

A ce stade, réintroduire une action de validation supplémentaire avec limpact bloquants sur la rémunération n'est pas possible. Toutefois, dans le cadre du projet de développement d'un nouvel outil de gestion des temps (Epps), une réflexion sur d'autres modalités de validation est en cours. L'ouil EPOP est développe à hauteur de 50% et une phase de recadrage est actuellement en cours pour déterminér le sels à faite et le calernière de mise en production. La question de la validation forméte a posétrior d'interior de la calernière de décision portée en résertion.

Enfin, des contrôles adjacents spécifiques seront également mis en place dans le cadre de la recommandation 2023-03 relative aux soldes horaires.

#### Personne responsable:

Florence Aeschbach Duc adjointe DRH

Délai: selon avancement projet EPOP (actuellement prévu pour fin 2025 à confirmer d'ici juillet 2024).

19

Suivi des constatations et recommandations des exercices antérieurs

N° 2022-06 - Caisses - Réaliser des inventaires également pour les caisses annexes

#### bservations

A la clôture, l'intégralité des comptes de caisses doit être justifiée par un inventaire de caisse signé. Pour la clôture 2022, 60 comptes de caisses annexes n'ont pas été justifiés.

#### Mise à jour 2023

Pour la clôture 2023, nous avons pu récupérer 10 inventaires de caisse annexes signés supplémentaires. Cependant, 50 comptes de caisses annexes restent toujours non justifiés au 31.12.2023.

# Risques

Réalité des comptes de caisse

Comptes de caisse erronés

# Recommandations

Nous vous recommandons de réaliser des inventaires de caisse pour l'ensemble des caisses.

Priorité
Faible Moyen Elevé

# Commentaire de la Direction:

L'inventaire des caisses principales sous la responsabilité de la Direction des finances est effectué.

L'inventaire des caisses annexes a été formalisé et d'avantage suivi dans le cadre du bouclement des comptes 2023

Une analyse détaillée des besoins de caisses annexes sera effectuée en 2024 afin d'envisager leur suppression totale ou partielle.

#### Personne responsable: Gilbert Oettli (Responsable des caisses)

Christophe Vaselli (Adjoint de direction – responsable pôle comptabilité)

Délai: Décembre 2024

PL 13468 52/52

# Fanny Chapuis Directrice

Jean-Christophe Bodez Senior Manager

T: +41 79 309 38 77

T: +41 79 542 36 24 E: jean-christophe.bodez@mazars.ch

E: fanny.chapuis@mazars.ch

Chemin de Blandonnet 2

CH-1214 Vernier-Genève

Mazzas en la grazaja international en Integlei especialisti desta Taudi. La ficultà el la corresti animi que descris les services empresibles el jurisdique. Perferente dessi para ce la graza el mante su pospores su l'imperitació de plata de 4 000 professionnels – plata de 20 000 au ser ente ne notre partenersi entegra plata el 1600 au ser en les destants North America Mallores – pour accompagne les entegras para la compagne de la compagne del la compagne de la compagne del la compagne de la c

Adams to a series described to the series of the series of

les pays dans lesquels les lois

Tous droits réservés.

© Mazars 2023

www.mazars.com

mazars